

Rapport de Transparency 2024

Activités d'Audit d'EY en France

Période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024



Building a better
working world

EY dans le monde



+400 000
associés et collaborateurs

Implanté dans
145 pays



8 régions
dans la zone EMEA
EY en France fait partie de la région Europe West.



Chiffre d'affaires

1 499 M€

+ 6 500

associés et collaborateurs

21 bureaux



Dont activités d'audit

Honoraires

438 M€

Honoraires des sociétés

de commissariat aux comptes

Clients

+ 9 000 mandats

16 sociétés CAC 40

44 sociétés SBF 120

Formation

+ 200 000 heures

+ 10 jours/collaborateur

Sommaire

Message du management	5
Organisation des activités d'audit	8
Entités juridiques des activités d'EY en France	9
Organisation du réseau	10
Système de gestion de la qualité	13
Système de gestion de la qualité	14
Les composantes de notre Système de gestion de la qualité	17
Processus d'évaluation des risques	18
Gouvernance et leadership	18
Conformité aux exigences légales et règles éthiques	19
Acceptation et maintien de nos clients et missions	22
Réalisation de nos audits	23
Ressources	27
Information et communication	36
Surveillance et rémédiation du Système de gestion de la qualité	36
Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité	40
Indépendance	46
Chiffre d'affaires Rémunération des associés	50
Chiffre d'affaires	51
Rémunération des associés	52
Annexes	53
Annexe 1	55
Annexe 2	65
Annexe 3	66
Annexe 4	67
Annexe 5	68
Annexe 5	68
Annexe 6	70



Message du management



Jean-Roch Varon
Président d'EY France

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport de transparence 2024 relatif aux activités d'audit légal d'EY en France.

Ce rapport constitue un vecteur important de communication avec les investisseurs des sociétés que nous auditons, avec les membres et présidents de comités d'audit, les régulateurs et l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous adhérons aux objectifs de transparence du Règlement 537/2014 de l'Union européenne (le « Règlement ») qui exige que les commissaires aux comptes des entités d'intérêt public (EIP) publient des rapports annuels de transparence. Ce rapport de transparence relatif à notre exercice 2024 est également préparé conformément aux exigences légales et réglementaires applicables aux commissaires aux comptes membres d'EY en France. Nous y réaffirmons notre engagement au service de l'intérêt général de contribuer à une croissance durable et responsable.

Ce rapport va néanmoins au-delà de ces exigences réglementaires et présente la culture et les valeurs d'EY, notre investissement dans la qualité ainsi que notre engagement à son amélioration, notamment pour remédier aux situations dans lesquelles nous n'aurions pas été à la hauteur des standards élevés que nous nous imposons. Enfin, ce rapport expose la façon dont nous investissons dans l'avenir de notre métier afin d'offrir dans la durée des audits et des prestations de conseil comptable et financier de haute qualité, indépendants et objectifs.



Céline Eydieu-Boutte
Associée responsable des
activités d'audit et de
conseil comptable et
financier

Notre engagement à l'égard de la qualité de l'audit

Le monde des affaires repose sur la confiance. Nos activités d'Audit et de conseil comptable jouent un rôle essentiel dans l'établissement et la préservation de la confiance du public à l'égard des marchés financiers, ce qui stimule l'investissement et la croissance économique. La réalisation d'audits et de prestations de conseil comptable de haute qualité est notre objectif principal. Notre raison d'être est de construire un monde économique plus juste et plus équilibré.

La réalisation d'audits de haute qualité est une priorité absolue s'appuyant sur nos valeurs d'indépendance, d'objectivité et d'intégrité. Cela implique esprit critique, respect des normes professionnelles et attitude professionnelle. L'analyse des causes profondes d'éventuelles faiblesses, tant à l'échelle de notre organisation qu'au niveau de nos missions, est un élément central d'amélioration de la qualité. Nous évaluons minutieusement les points soulevés lors des inspections internes et externes afin d'identifier les zones d'amélioration de la qualité de nos audits.

Un ensemble de mesures adaptées a été élaboré et est en cours de déploiement pour s'attaquer aux sujets de qualité les plus fréquemment relevés et à leurs causes profondes. A titre d'illustration de notre engagement d'amélioration continue on peut noter la mise en place de centres d'excellence en réponse aux problématiques d'audit les plus complexes ou l'introduction de programmes de travail assistés permettant aux équipes d'audit une meilleure évaluation des risques. L'amélioration continue de la qualité de nos audits est un élément clé de notre Système de gestion de la qualité.

Ce Système de gestion de la qualité est évalué tous les ans. En France, notre évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité a permis de conclure que ce Système fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce Système sont atteints. Vous trouverez plus de détails sur cette évaluation dans la section « Système de gestion de la qualité » du présent rapport.

La qualité de nos audits a été réaffirmée comme un pilier de « All in », la stratégie mondiale d'EY. Son ambition est de façonnner l'avenir avec confiance et de stimuler une croissance porteuse de sens, avec l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes. Cette stratégie mondiale créera plus de valeur pour les parties prenantes d'EY et consolidera sa position comme leader des services professionnels. Vous trouverez plus d'information sur notre stratégie mondiale et la transformation dans laquelle EY est engagé dans la section « Infrastructure en support du Système de gestion de la qualité ». Cette section décrit également comment nous continuons à transformer la façon dont les équipes d'EY en France réalisent les audits pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises et des attentes des parties prenantes. L'application uniforme de la méthodologie d'audit d'EY et l'utilisation de technologies innovantes sont au cœur de cette transformation. Elle s'appuie sur des investissements pour plus de 1 milliard de dollars américains dans une plateforme technologique de nouvelle génération. L'objectif d'EY reste de renforcer la confiance, la transparence et la transformation dans nos audits.

Des associés et collaborateurs, la culture d'EY au service de la qualité

Nous sommes résolus à créer un environnement dans lequel les collaborateurs d'EY peuvent s'épanouir. Ainsi, nous continuons d'investir dans nos talents au travers de plans de formation ambitieux fournissant un cursus complet d'acquisition des connaissances techniques et de qualités personnelles nécessaires au service de nos professions et de l'intérêt général. Nous œuvrons pour permettre à nos talents de se projeter au sein de l'organisation et pour les aider dans leur progression et développement à chaque étape de leur carrière et leur permettre de devenir des leaders des prochaines générations. Pour en savoir plus sur nos investissements en matière de bien-être et de développement des collaborateurs d'EY, consultez la section « Ressources ».

La qualité ne se mesure pas qu'aux seuls aspects techniques. Elle se manifeste aussi par les actions et les comportements. EY s'efforce de maintenir une culture d'intégrité et de responsabilité, à travers laquelle chacun est tenu aux standards les plus élevés. La culture d'EY est soutenue par les valeurs des employés d'EY qui :

- font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture ;
- agissent avec énergie, enthousiasme et courage de diriger ;
- établissent des relations basées sur la confiance en faisant ce qui doit être fait.

La partie « Organisation des activités d'audit » présente la culture d'intégrité d'EY et les principes énoncés dans le Code de conduite mondial d'EY.

Tout au long de ce rapport, nous faisons référence aux résultats de l'enquête d'opinion auprès des collaborateurs de mars 2024 (People Pulse Survey) et de l'enquête sur la qualité 2024. Ces enquêtes sont menées à l'échelle globale. L'enquête sur la qualité nous informe de la perception des collaborateurs d'EY vis à vis de la culture de la qualité. L'enquête d'opinion nous éclaire sur les champs d'investissement futurs pour améliorer l'engagement, l'expérience et l'environnement de travail.

**L'ambition d'EY:
Building a better
working world**

EY est résolu à jouer son rôle dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Grâce à l'analyse des données, les auditeurs fournissent des audits de grande qualité avec indépendance, intégrité, objectivité et scepticisme professionnel.

Ce faisant, EY contribue à créer plus de valeur pour les clients, les collaborateurs et l'ensemble de ses parties prenantes dans un monde en évolution rapide.

La vision d'EY pour la société et la planète

La façon dont les entreprises abordent les questions de durabilité est déterminante pour leur résilience et leur capacité à créer de la valeur à long terme. EY s'engage en faveur du développement durable par le biais de la réduction de son empreinte carbone mais également en soutenant ses clients dans leur parcours de développement durable. Pour en savoir plus sur la façon dont les équipes d'EY aident les organisations à s'orienter dans la complexité de l'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), consultez la section « Information non-financière » de ce rapport.

Par ailleurs, nous publions sur notre site Internet notre rapport de responsabilité qui décrit les contributions économiques, sociales et environnementales d'EY en France pour construire un monde économique plus juste, plus équilibré et plus respectueux de l'environnement, conformément à notre signature.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous vous invitons à poursuivre le dialogue avec nous sur l'ensemble des sujets abordés dans ce rapport.



Organisation des activités d'audit

EY est un des leaders mondiaux en matière d'audit et de conseil comptable, d'activités de consulting, de fiscalité et de droit des affaires, de stratégie et de transactions. Présents dans 145 pays, près de 400 000 associés et collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré. Ils partagent un engagement résolu de qualité, d'intégrité et de scepticisme professionnel. Dans un monde économique de plus en plus complexe, l'approche intégrée et pluridisciplinaire d'EY faisant appel à des compétences multiples mobilisées au service de la qualité est particulièrement adaptée aux exigences de l'audit des groupes internationaux.

Dans la suite de ce rapport, nous utiliserons EY pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres d'Ernst & Young Global Limited (EYG).

L'organisation d'EY en France tient compte des obligations propres à la gestion de trois professions réglementées dans le domaine du chiffre et du droit (les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les avocats) aux côtés d'activités non réglementées dans le domaine du conseil.



Les entités juridiques opérationnelles de l'activité commissariat aux comptes sont les suivantes : Ernst & Young Audit, Ernst & Young et Autres et Auditex. Ces entités sont membres du réseau Ernst & Young Global Limited (EYG), une société de droit britannique à responsabilité limitée.

Toutes les informations d'identification des associés de nos entités de commissariat aux comptes sont disponibles sur le site de la Haute Autorité de l'Audit - H2A (précédemment nommée Haut Conseil du Commissariat aux Comptes - H3C) sous la rubrique « liste des personnes habilitées à exercer la profession de commissaire aux comptes ». Pour chaque entité de commissariat aux comptes opérationnelle, la répartition du capital et des droits de vote est indiquée en annexe. Certaines de ces entités sont également inscrites auprès d'autorités étrangères de supervision des auditeurs : aux États-Unis, au Japon, au Canada, en Suisse, en Chine et au Royaume-Uni.

Au 30 juin 2024, les autres sociétés opérationnelles membres d'EY en France sont :

- Pour les activités réglementées du chiffre : les sociétés EY & Associés et EY Expertises & Transactions (anciennement dénommée « Artois ») ;

- Pour l'exercice du droit et de la fiscalité : les sociétés Ernst & Young Société d'Avocats, EY VENTURY Avocats et EY Archibald ;
- Pour les activités non réglementées, y compris le conseil lié à la stratégie et aux transactions : la société Ernst & Young Advisory et ses filiales ;

Les professionnels du chiffre, associés et collaborateurs exerçant des activités réglementées, sont, pour l'essentiel, regroupés dans EY & Associés, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes mais également dans EY Expertises & Transactions, société d'expertise comptable. Des contrats ont été établis entre EY & Associés et les autres sociétés de commissariat aux comptes. Les principes de gouvernance et de contrôle de la qualité présentés dans ce rapport s'appliquent à toutes ces sociétés.

La coordination de l'ensemble des activités d'EY en France a été assurée par un comité dirigé par Eric Fourel jusqu'à fin juin 2024, composé des principaux responsables des activités d'EY en France. A compter de juillet 2024, Jean-Roch Varon succède à Eric Fourel.

Au 30 juin 2024, les différentes entités d'EY en France réunissent 365 associés répartis dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Rennes, Nice, Montpellier, Grenoble, Rouen, Nancy, Nouméa, Bayonne, Sophia-Antipolis.



Gouvernance des activités d'audit

En France, la gouvernance des activités d'audit et de conseil comptable est assurée par un comité opérationnel composé d'associés commissaires aux comptes et/ou experts-comptables. Réunis autour de Jean-Roch Varon jusqu'à fin juin 2024, puis de Céline Eydieu-Boutte à partir de juillet 2024, les membres de ce comité ont respectivement en charge la gestion des ressources humaines, la gestion des unités opérationnelles, la qualité et la direction technique (Professional Practice Direction - PPD), l'exécution de la stratégie de développement et d'innovation. Cette équipe arrête les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités, notamment pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, les plans d'action consécutifs aux contrôles de qualité internes et externes, les relations avec les autorités de régulation ainsi que l'évaluation des associés d'audit.



Organisation du réseau

EYG, en tant qu'entité centrale d'EY, assure la coordination et facilite la coopération des entités membres. EYG ne fournit pas de prestations aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses membres d'un service exceptionnel pour leurs clients à travers des prestations de qualité, partout dans le monde.

Chacun des membres d'EY est une entité juridiquement distincte. Les obligations et responsabilités de chacune de ces entités sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

En tant qu'organisation mondiale, EY met en œuvre une stratégie commune en s'appuyant sur sa structure et ses principaux organes de direction et de gouvernance.

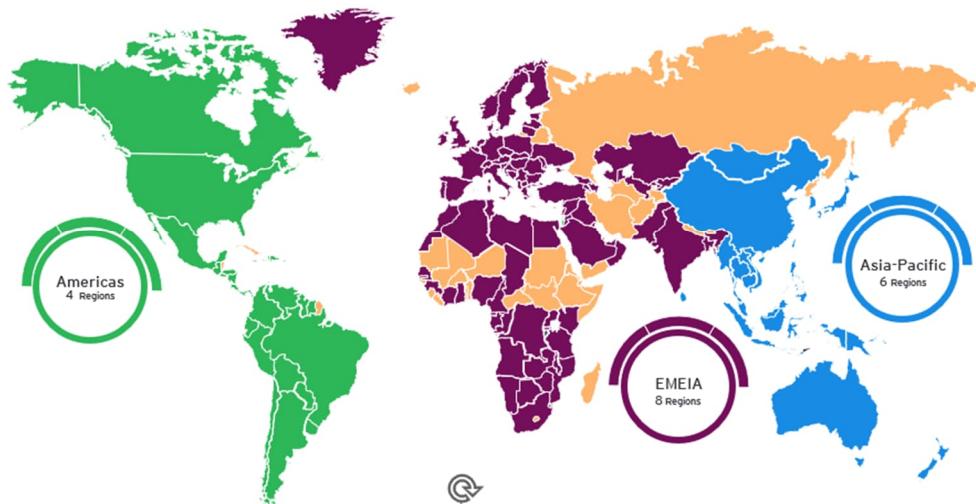
L'organisation du réseau favorise l'attention portée aux parties prenantes de nos activités dans les régions et dans les pays. Cette organisation permet aux entités membres d'EY de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et toutes les composantes de notre environnement, pour être toujours plus réactives à leurs besoins spécifiques.

EY est organisé en trois zones géographiques (Areas) : Amériques, Asie-Pacifique et EMEA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Chaque zone géographique est elle-même divisée en plusieurs régions. Par exception, les activités auprès des entreprises du secteur des services financiers sont regroupées au sein d'une organisation transverse dite « FSO » (Financial Services Organisation). La zone EMEA se subdivise en huit régions.

La coordination des entités membres d'EY au niveau d'EMEA est principalement assurée par Ernst & Young EMEA Limited « EMEA Limited », société britannique à responsabilité limitée. EMEA Limited facilite à la fois la coordination et la coopération entre ces entités mais ne les contrôle pas. EMEA Limited est une entité membre d'EY qui ne fournit pas de prestations professionnelles. En Europe, une société holding, EY Europe SRL (EY Europe), société à responsabilité limitée (SRL) enregistrée en tant que société d'audit auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE-IBR) en Belgique, coordonne l'exécution de la stratégie. Elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels.

EY Europe détient ou détiendra le contrôle, dans les limites prévues par les réglementations locales, des entités membres d'EY opérant en Europe et son conseil d'administration est composé d'associés expérimentés de ces sociétés. Les associés des entités membres d'EY de l'Espace Economique Européen (EEE) et dans plusieurs autres pays détiennent des participations dans EY Europe.

EY zones (areas) et régions*



* : Données au 1^{er} juillet 2024. EY n'est pas présent dans les pays et territoires surlignés en orange.

Au 30 juin 2024, EY Europe SRL détient dans EY France (anciennement dénommée « EY Audit & Conseil »), société holding des entités opérationnelles, des droits de vote qui lui confèrent une minorité sans droit de blocage.

EY en France fait partie de la région Europe West. Ses activités auprès des entreprises du secteur des services financiers sont incluses dans la région FSO.

Chaque région dispose d'un Regional Partner Forum (RPF), dont les membres élus sont chargés d'émettre des avis consultatifs et d'agir comme organe d'expression des associés auprès de la direction de la région. L'associé élu en tant que Président du RPF est également chargé de représenter la région au Global Governance Council (voir ci-dessous).



Le Global Governance Council

Le Global Governance Council (GGC) est un organe-clé de supervision d'EY. Il est composé des présidents des Regional Partner Forums et de représentants des entités spécifiques ou des régions significatives ainsi que de personnalités indépendantes (« independent non-executive » ou INEs). Les représentants des régions sont élus par leur Regional Partner Forum pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif et ne peuvent cumuler ce mandat avec un rôle de management. Depuis le 1er juillet 2024, les représentants du GGC d'EY Amérique sont membres de son conseil d'administration élu. Le Global Governance Council exerce un rôle consultatif auprès d'EY pour les politiques, la stratégie, ainsi que les enjeux d'intérêt public. Il approuve, sur la recommandation du Global Executive (GE), certaines décisions concernant EY.



Les personnalités indépendantes (INES)

Les personnalités indépendantes, « independent non-executives » (INES), au nombre de six, sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus soit du secteur public soit du secteur privé. Ils proviennent de plusieurs pays et présentent des expériences professionnelles diverses.

Elles apportent à notre organisation mondiale et au GGC le bénéfice de leur expertise. Ces personnalités composent également majoritairement le Public Interest sub-Committee (PIC) du GGC qui traite des sujets où l'intérêt public est en jeu, qu'il s'agisse de décisions, de dialogue avec les parties prenantes, de questions soulevées par les lanceurs d'alerte (whistleblowing) ou de notre engagement dans la

qualité et la gestion des risques. Elles sont nommées par un comité ad hoc ; leurs nominations sont approuvées par le Global Executive et ratifiées par le GGC.



Le Global Executive

Le Global Executive (GE) réunit la direction des trois dimensions d'EY : fonctionnelle, opérationnelle et géographique.

Il est constitué des personnes suivantes :

- Le président d'EY ;
- Le responsable mondial des clients et de l'offre de services ;
- Le responsable des fonctions et moyens de support, de la croissance et de l'innovation, de l'Administration et des Risques ;
- Les associés responsables des zones (Area Managing Partners) ;
- Le responsable de la direction fonctionnelle en charge de la gestion des talents ;
- Les responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions ;
- Un associé d'une entité membre d'EY soumis à rotation ;
- Le Global Vice-Chair en charge des secteurs d'activité ;
- Le Global Vice-Chair en stratégie ;
- L'associé présidant le Comité des marchés émergents ;
- Un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination du président et directeur général d'EY et la désignation des responsables mondiaux (Global Managing Partners). Le GE ratifie également la nomination des Global Vice-Chairs qui sont membres du GE. Ces désignations sont ratifiées par le GGC.

Les responsabilités du GE comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- Stratégies et plans d'actions mondiaux ;
- Règles communes, méthodologies et politiques à promouvoir au sein du réseau EY ;
- Stratégies en matière de ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ en retraite des associés ;
- Programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités ;
- Propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;

- Politiques et doctrines relatives aux prestations de services auprès de nos clients internationaux, au développement de nos activités, de nos marchés et de notre marque ;
- Plans de financement et investissements prioritaires d'EY ;
- États financiers annuels et budgets d'EYG ;
- Recommandations du GGC sur certaines questions.

Le GE est régulièrement tenu informé des priorités du Système de gestion de la Qualité et des points qui doivent être portés à son attention.

Le GE dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les membres d'EY.



Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du GE, les dirigeants des régions et les dirigeants des lignes de services. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et aide à leur bonne réalisation au sein de l'organisation selon des plans d'actions harmonisés et déclinés au niveau local.



Les entités membres d'EY

Selon les règles d'EYG, les entités membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EYG et notamment la réalisation de prestations d'une grande qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'actions mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice sur le périmètre de services défini.

Elles ont l'obligation de respecter des normes de travail, des méthodologies, des politiques communes y compris celles relatives à la méthodologie d'audit, au Système de gestion de la qualité, à la maîtrise des risques, à l'indépendance, au partage des connaissances, à la gestion de talents et de moyens technologiques.

Les entités membres d'EY s'engagent à exercer leurs activités conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires.

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les entités membres sont signataires de contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY ou le partage des connaissances.

Les entités membres sont soumises à des contrôles pour vérifier que ces exigences sont bien satisfaites et que les procédures sont convenablement appliquées, qu'il s'agisse d'indépendance, de qualité et de prévention des risques, de méthodologie d'audit ou de gestion des ressources humaines. Les entités qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements demandés aux membres d'EY pourraient devoir renoncer à leur affiliation.



Système de
gestion de la
qualité



Système de gestion de la qualité

En 2023, la mise en œuvre chez EY de la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1 a été finalisée et, pour la première fois, les entités membres d'EY ont évalué leur système de gestion de la qualité et conclu quant à son efficacité. La norme ISQM 1 a facilité la mise en œuvre d'un système formel de gestion de la qualité en s'appuyant sur le système précédent.

Cette année, un responsable opérationnel mondial du Système de gestion de la qualité et un responsable mondial de surveillance et d'analyse du Système de gestion de la qualité ont été désignés, capitalisant sur la mise en œuvre de la norme ISQM 1 pour aider les entités membres d'EY à améliorer la qualité. Le responsable opérationnel mondial du Système de gestion de la qualité se concentre sur l'élaboration d'un Système de gestion de la qualité robuste et cohérent que toutes les entités membres d'EY adoptent, avec la possibilité de l'adapter aux exigences locales. Le responsable mondial de la surveillance et de l'analyse du Système de gestion de la qualité examine les thèmes et les leçons à tirer des activités de surveillance afin d'aider les entités membres d'EY à gérer les risques de manière proactive et à améliorer continuellement leur Système de gestion de la qualité et la qualité de l'audit.

Ce système répond aux exigences des normes internationales de contrôle qualité (ISQC 1), publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Dans le contexte d'ISQM 1 et de l'évaluation annuelle de notre Système de gestion de la qualité, les entités d'EY en France, membres d'EYG, effectuant des audits ou des examens d'états financiers ou d'autres missions d'audit et de conseil comptable ou de services connexes, sont :

- Ernst & Young Audit
- Ernst & Young et Autres
- Auditex
- EY & Associés

La déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation, en application des dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de commerce, se trouve en annexe.



Notre rôle en tant qu'auditeurs

Les parties prenantes ont besoin de confiance dans les marchés financiers pour prendre des décisions importantes qui stimulent la croissance économique. Les auditeurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement de cette confiance grâce à leur capacité à valider et à interpréter les données de manière objective et indépendante, avec le niveau requis de scepticisme professionnel. De cette façon, la qualité de l'audit joue un rôle crucial dans la création de valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

Il n'a jamais été aussi important de réaliser des audits de haute qualité que dans le contexte actuel de complexité accrue, caractérisée par la mondialisation, les mouvements rapides de capitaux et l'impact des changements technologiques. La réputation d'EY en matière de services d'audit et de conseil comptable est le fondement de notre réussite en tant qu'auditeurs indépendants. Pour cela, nous continuons d'investir dans notre Système de gestion de la qualité et de renforcer l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel de nos équipes pour des audits de qualité. Les investissements essentiels à notre Système de gestion de la qualité portent sur sa conception, sa mise en œuvre et son fonctionnement.

Conformément aux exigences de la loi française, les commissaires aux comptes ont pour rôle de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers présentés par les entités dont ils assurent l'audit légal. Dans le cadre de la réalisation de nos audits, nous nous appuyons sur un très large éventail de compétences grâce à notre structure de firmes pluridisciplinaires. Ainsi, des équipes à l'expérience avérée, complémentaires dans leurs spécialités techniques et sectorielles, sont constituées pour réaliser ces missions.

Alors que le marché et les parties prenantes continuent d'exiger des audits de haute qualité, ils attendent également des audits de plus en plus efficents. EY cherche à améliorer constamment ses méthodes et ses processus d'audit, tout en améliorant la qualité de ses audits.

En parallèle, nous nous efforçons d'améliorer en permanence les procédures internes de qualité et de maîtrise des risques afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

EY s'attache aussi à comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu, dans certains cas, ne pas être à la hauteur de nos attentes ou de celles des parties prenantes y compris des autorités indépendantes de supervision des activités d'audit.

Tirer les enseignements des contrôles internes et externes et identifier les causes des faiblesses relevées pour améliorer constamment la qualité de nos audits fait intégralement partie de notre démarche qualité.



Conception, mise en œuvre et fonctionnement d'un Système de gestion de la qualité

ISQM 1 exige une approche proactive fondée sur les risques pour gérer la qualité au niveau de l'entité membre à travers la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement d'un Système de gestion de la qualité. ISQM 1 requiert également une évaluation, au moins annuelle, de ce système.

Cette norme introduit également des exigences strictes relatives à la gouvernance, au leadership et à la culture des entités d'audit et de conseil comptable. Elle requiert un processus d'évaluation des risques de l'entité centré sur l'atténuation des risques qui peuvent avoir un impact sur la qualité des missions. ISQM 1 enjoint également à un suivi approfondi du Système de gestion de la qualité afin de détecter les faiblesses qui appellent des mesures correctrices et de servir de base à l'évaluation de son efficacité globale.

ISQM 1 prévoit enfin une approche intégrée et itérative du Système de gestion de la qualité basée sur la nature et l'environnement de l'entité et les missions qu'elle effectue. Elle requiert également de tenir compte des changements de pratique et des différents modèles de fonctionnement de l'entité (utilisation de la technologie ou appel aux entités multidisciplinaires du réseau par exemple).

L'approche d'EY consiste à concevoir, mettre en œuvre et faire fonctionner un Système de gestion de la qualité appliquée de manière cohérente dans l'ensemble du réseau EY afin de promouvoir qualité et efficacité opérationnelle. Cela est particulièrement important dans une économie mondialisée où de nombreux audits sont internationaux et impliquent le recours à d'autres entités membres d'EY.

Pour atteindre cet objectif, les entités membres d'EY ont accès à certaines politiques, technologies, stratégies et programmes pour concevoir, mettre en œuvre et exploiter le Système de gestion de la qualité. Le but de ces ressources est de soutenir les entités membres et leurs collaborateurs.

À titre d'exemple, le processus requis d'évaluation des risques tient compte des commentaires de toutes les lignes de services, fonctions et zones géographiques d'EY afin d'élaborer des bases de référence mondiales. Ces bases comprennent notamment des objectifs de qualité (basés sur les exigences ISQM 1), des typologies de risques liés à la

qualité et des réponses possibles (par exemple les contrôles clés du Système de gestion de la qualité) applicables aux entités membres d'EY. En outre, EY a développé des outils mondiaux pour activer les processus du Système de gestion de la qualité.

Les entités membres d'EY, y compris celles d'EY en France, sont ultimement responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation de leur Système de gestion de la qualité. Elles ont également la responsabilité de :

- Évaluer les politiques, technologies, stratégies, programmes, objectifs de qualité, risques liés à la qualité et les réponses proposées ;
- Déterminer si ces dispositifs doivent être complétés par l'entité membre pour se conformer, par exemple, aux lois et réglementations locales ou s'il est nécessaire de traduire le contenu dans la langue locale.



Système de gestion de la qualité - Rôles

Pour permettre la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France, des professionnels sont affectés à des rôles SQM (System of Quality Management). Ces personnes ont l'expérience, les connaissances, l'influence et l'autorité appropriées, et suffisamment de temps pour remplir leurs rôles dans le Système de gestion de la qualité. Elles sont responsables du bon exercice de leurs rôles.

Les rôles et les responsabilités du Système mondial de gestion de la qualité sont définis dans les politiques du Système mondial de gestion de la qualité afin d'assurer la conformité de sa mise en œuvre en France. Pour les personnes qui occupent des postes de direction dans des entités membres d'EY ou dans des régions, des règles décrivent la façon dont ces personnes répondent du Système de gestion de la qualité et d'autres activités axées sur la qualité, et la façon dont ces responsabilités sont liées à l'évaluation de leur performance.

Les rôles clés au sein du Système de gestion de la qualité sont les suivants :

Responsabilité ultime et obligation de rendre compte : le Président d'EY en France a la responsabilité ultime du Système de gestion de la qualité, en particulier de son évaluation et de la conclusion sur son efficacité.

Responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité : le responsable des activités d'audit et conseil comptable d'EY en France a la responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité. Il formule notamment une recommandation de la conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité auprès

du Président d'EY en France et supervise le processus de remédiation. Tout en restant ultimement responsable, il désigne un responsable opérationnel SQM pour l'assister dans ses responsabilités et préside un comité opérationnel SQM qui supervise la responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité. Ce comité opérationnel SQM réunit le responsable opérationnel SQM, les responsables des lignes de services, les responsables des fonctions Indépendance, Direction des risques, Talent, Technologie, Direction technique, Direction qualité et les dirigeants de nos activités FSO (« Financial Services Organisations »).

Responsabilité opérationnelle du respect des exigences en matière d'indépendance : le responsable de l'indépendance d'EY en France se voit assigner la responsabilité opérationnelle du respect des exigences en matière d'indépendance.

Responsabilité opérationnelle du suivi du Système de gestion de la qualité : le responsable de la direction technique d'EY en France a la responsabilité opérationnelle du suivi de la gestion de la qualité. Il supervise le fonctionnement du Système de gestion de la qualité, valide la conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité ou propose de la modifier. Tout en restant ultimement responsable, il désigne un responsable national du suivi SQM pour l'accompagner dans ses responsabilités liées au suivi du Système de gestion de la qualité et préside un comité de surveillance du SQM dont l'objectif est de superviser les processus et les activités de suivi du système. Ce comité réunit le responsable de la surveillance SQM, les responsables Qualité des lignes de services, le responsable de l'indépendance, le responsable de la gestion des risques et les responsables de nos activités FSO.



Processus d'évaluation annuelle au 30 juin 2024

Le président d'EY en France est tenu d'évaluer le Système de gestion de la qualité sur une base annuelle, à compter du 30 juin, et de conclure sur son efficacité. Le processus d'évaluation est conduit chaque année sur la base de la politique d'évaluation annuelle Global SQM :

Cette évaluation permet de déterminer si le Système de gestion de la qualité d'EY en France fournit l'assurance raisonnable que :

- EY en France et ses collaborateurs s'acquittent de leurs responsabilités conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables, et les missions sont menées conformément à ces normes et exigences ;

- Les rapports émis par EY en France et les associés responsables (PIC) sont appropriés selon les circonstances.

L'évaluation de l'efficacité du Système de gestion de la qualité s'appuie sur les informations recueillies lors des activités de surveillance conduites au cours d'une période donnée et tient compte des résultats des activités suivantes :

- Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité ;
- Inspections internes et externes ;
- Autres activités de surveillance (par exemple, tests de conformité d'EY en France et de son personnel aux exigences éthiques liées à l'indépendance, observations formulées par des régulateurs externes concernant le Système de gestion de la qualité, signalements par la ligne d'alerte en matière d'éthique).

Les résultats des activités de surveillance s'appuient sur le jugement professionnel notamment pour déterminer si les constats, individuellement ou en combinaison avec d'autres constats, sont constitutifs d'une faiblesse. Toute faiblesse relevée nécessite alors une analyse des causes et un plan d'amélioration de la qualité doit être élaboré afin d'évaluer la gravité et le caractère récurrent de cette faiblesse. Lorsqu'une faiblesse grave est identifiée, l'entité doit évaluer si ses effets sont corrigés et si les mesures prises au 30 juin sont efficaces pour la prise en compte de l'évaluation du Système de gestion de la qualité.



Conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité
30 juin 2024

La conclusion de l'évaluation annuelle pour EY en France au 30 juin 2024 est que le Système de gestion de la qualité fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce Système sont atteints.



Les
composantes de
notre Système
de gestion de la
qualité

Le Système de la gestion de la qualité s'appuie sur les composantes suivantes :

- Processus d'évaluation des risques ;
- Gouvernance et leadership ;
- Conformité aux exigences légales et règles éthiques ;
- Acceptation et maintien des clients et des missions
- Réalisation de nos audits ;
- Ressources ;
- Information et communication ;
- Surveillance et remédiation du Système de gestion de la qualité.



Processus d'évaluation des risques

EY en France a conçu et mis en œuvre un processus d'évaluation des risques pour établir des objectifs de qualité, identifier et évaluer les risques liés à la qualité et concevoir et mettre en œuvre des réponses pour réduire ces risques, comme l'exige la norme ISQM 1. Le processus d'évaluation des risques est réalisé chaque année sur la base des politiques du Système de gestion de la qualité d'EY en France.

Afin de garantir cette cohérence, les objectifs de qualité, les risques de non-qualité et les réponses standards du Système de gestion de la qualité ont été élaborés par des représentants de la direction mondiale (y compris ceux de la ligne de services Audit et conseil comptable) sur la base des contributions des groupes fonctionnels et des groupes de lignes de service de chaque zone géographique. Selon une approche évolutive, les entités membres d'EY adaptent ce système en fonction des faits et des circonstances auxquels elles sont confrontées. Les bases de référence mondiales du Système de gestion de la qualité (SQM Baseline) comprennent :

- SQM Baseline - Objectifs de qualité ;
- SQM Baseline - Risques liés à la qualité ;
- SQM Baseline - Politiques, technologies et contrôles clés destinés à atténuer les risques liés à la qualité.

Chaque SQM Baseline est présumé applicable à toutes les entités membres réalisant des missions entrant dans le champ d'ISQM 1. Ces entités ont la responsabilité d'évaluer le SQM Baseline et de déterminer s'il doit être complété ou adapté localement (par exemple, risques de qualité additionnels, personnalisation des réponses).

Les spécificités d'EY en France, la nature des services rendus et les tendances du marché ont été analysées

au regard des bases de référence mondiales du Système de gestion de la qualité.

EY en France a examiné et accepté ce SQM Baseline et a déterminé si des objectifs de qualité, des risques liés à la qualité ou des contrôles supplémentaires étaient nécessaires.



Gouvernance et leadership

ISQM 1 inclut des exigences plus fortes en matière de gouvernance, de leadership et de culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil comptable.



La qualité à tous les niveaux

Par leur comportement et leurs actions, les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées d'insuffler un état d'esprit visant à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Si l'attitude des équipes dirigeantes est essentielle, les collaborateurs d'EY comprennent aussi qu'ils sont les premiers responsables de la qualité des services et qu'au sein de leurs équipes et communautés, ils ont également un rôle de leader à jouer. Les valeurs partagées chez EY guident leurs actions vers des solutions justes, et l'engagement d'EY pour la qualité est inscrit dans ce que nous sommes et dans tout ce que nous faisons.

Aucun client ou relation externe n'est plus important que notre conception de l'éthique, notre intégrité et notre réputation professionnelle.

La conception de l'éthique et de l'intégrité professionnelles, incluse dans notre code de conduite mondial ainsi que dans d'autres politiques, favorise la culture de la consultation et est reprise dans les programmes de formation et les communications internes. Régulièrement, nos principaux responsables rappellent ces attentes en insistant sur les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles comme à celles d'EY. Notre culture encourage en effet la collaboration au sein des équipes et le recours à l'avis de spécialistes à chaque fois que des situations, des enjeux complexes ou des questions de jugement se présentent, qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit, d'information financière, de réglementation professionnelle ou d'indépendance.

Enfin, la qualité des services rendus est un indicateur clé pour l'évaluation et la rétribution des professionnels d'EY.

En avril 2023, une enquête mondiale sur la qualité a été lancée pour la première fois auprès des entités membres d'EY. Cette enquête a porté sur la perception par nos collaborateurs de la culture de la qualité. En 2024, les résultats de ce même sondage indiquent que nos collaborateurs reconnaissent que le ton donné par la direction atteste de son engagement pour la qualité et qu'EY valorise les contributions allant en ce sens. Notre forte culture de consultation, notre dispositif de parrainage et notre souci d'amélioration continue de la qualité se reflètent également dans cette enquête. Elle indique néanmoins que des améliorations restent possibles dans la gestion de la charge de travail de nos collaborateurs. EY en France tient compte de ces résultats pour adapter ses initiatives locales.



Code de conduite

Nous encourageons une culture d'intégrité auprès de tous nos professionnels et toutes personnes travaillant avec EY. Avec le code de conduite mondial d'EY, chacun dispose d'un ensemble de principes clairs pour guider ses actions et son comportement professionnel.

Le code, qui s'applique à tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes :

1. Travailler dans un esprit d'équipe ;
2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers ;
3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle ;
4. Rester objectif et préserver son indépendance ;
5. Protéger les données, les informations et le capital intellectuel.

Le code de conduite est signé par l'ensemble de nos collaborateurs et associés lors de leur intégration chez EY, puis chaque année.

Les procédures de suivi du respect du code ainsi que des communications renouvelées ont pour objectif de s'assurer du respect des lois et réglementations locales et, plus encore, de créer un climat favorable au comportement responsable de nos collaborateurs et associés, y compris quand ils sont amenés à révéler d'éventuelles anomalies ou défaillances, sans crainte des conséquences. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête d'opinion auprès des collaborateurs en mars 2024 [People Pulse survey] ont indiqué qu'ils pouvaient atteindre les objectifs attendus tout en maintenant leur éthique et intégrité, et qu'ils estimaient que les décisions prises par les

dirigeants étaient conformes aux valeurs et au code de conduite d'EY.



Cadre de responsabilités

Les responsabilités sont définies par un ensemble de politiques qui décrivent comment les associés, les directeurs et les dirigeants d'EY seront tenus responsables de leurs rôles dans le système de gestion de la qualité ainsi que dans d'autres activités axées sur la qualité. Ces politiques énoncent également la façon dont ces responsabilités sont reprises dans l'évaluation de leur performance.

Ce dispositif mondial s'applique à tous les associés, les directeurs et les dirigeants d'EY, quel que soit leur rôle, leur ligne de services ou leur bureau de rattachement. Il existe un cadre spécifique à la ligne de service Audit et conseil comptable qui complète le dispositif mondial mentionné ci-dessus. Enfin, pour toutes les lignes de service, deux dispositifs supplémentaires couvrent les personnes qui occupent des rôles de direction au niveau de l'entité membre d'EY et des régions.

Tous ces dispositifs établissent des attentes claires en matière de qualité afin de maintenir la confiance des parties prenantes externes. Ils décrivent les règles permettant de s'assurer que les critères « qualité » d'une personne sont pris en compte de manière appropriée dans l'évaluation de sa performance globale.



Conformité aux exigences légales et règles éthiques

EY en France se conforme aux lois et règlements en vigueur et les valeurs d'EY confortent cet engagement qui repose sur un ensemble de politiques et de procédures.



Conformité au code de conduite

Le code de conduite mondial d'EY établit les principes applicables à l'ensemble de nos collaborateurs pour guider leurs actions et leurs comportements professionnels. EY en France se conforme aux lois et réglementations et les valeurs d'EY sous-tendent notre engagement à faire ce qui s'impose. Plusieurs politiques et procédures, expliquées dans les paragraphes ci-dessous, fournissent le cadre de cet engagement important.



Indépendance

Le respect des règles éthiques applicables, dont celles relatives à l'indépendance, est un élément clé du Système de gestion de la qualité. Cela implique de nous assurer que nous restons indépendants tant dans les faits qu'en apparence. Les règles déontologiques applicables à nos audits et services professionnels relèvent du Code de l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) qui comprend également les normes internationales d'indépendance. Nous nous conformons également aux règles ou codes éthiques locaux. Nous vous invitons à consulter la section « Indépendance » pour plus de détails sur les politiques, les outils et les processus liés au maintien de notre indépendance.



Non-respect des lois et réglementations

Conformément au Code de l'IESBA, EY a adopté une politique dite « NOCLAR » visant à respecter les obligations de signalement des cas, réels ou soupçonnés, de non-conformité aux lois et règlements par les clients ou les collaborateurs d'EY.

Ces signalements sont parfois accompagnés de rapports aux autorités réglementaires compétentes conformément aux lois locales.



Dispositif d'alerte

La hotline EY/Ethics permet aux collaborateurs d'EY, aux clients et aux tiers de signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique ou inapproprié qui pourrait être en violation des normes professionnelles ou qui ne serait pas cohérent avec nos valeurs partagées ou notre code de conduite. Au niveau mondial, cette hotline est gérée par une entreprise indépendante qui garantit un traitement confidentiel et, si nécessaire, anonyme des informations signalées.

Toute alerte transmise à EY/Ethics Hotline, par téléphone ou par internet, fait l'objet d'une attention immédiate. Selon la nature des faits signalés, nos équipes des directions des risques, juridique, gestion des talents, ou autres, sont mobilisées pour examiner et investiguer ces situations. Les alertes transmises par une autre voie qu'EY/Ethics Hotline sont traitées de la même façon.

En France, compte tenu des restrictions légales relatives à la protection des droits de la personne et des salariés, cette hotline n'est pas activée. Nous avons développé et mis en place une hotline

spécifique adaptée au cadre réglementaire français qui permet de signaler tout agissement non éthique.



Formation et intégrité

EY offre aux collaborateurs un programme complet de formation pour soutenir la qualité et le développement professionnel. L'intégrité des collaborateurs dans le parcours de formation est fondamentale. EY en France encourage les collaborateurs pour qu'ils s'engagent pleinement dans ce programme d'apprentissage tout en indiquant clairement qu'il y aura des conséquences en cas de violation de l'intégrité dans le cadre du suivi de ces formations.



Prévention de la corruption

La politique mondiale de prévention de la corruption d'EY fournit aux associés et collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires aux lois ou à l'éthique. Elle souligne leur obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption et détaille les différentes formes de corruption. Elle fixe également les responsabilités d'alerte interne en cas de découverte ou de suspicion d'un fait de corruption. EY a une politique de tolérance « zéro » en ce qui concerne la corruption et le trafic d'influence et rejette toute forme de corruption dans ses activités professionnelles, qu'elles soient exercées en France ou à l'étranger.

Le respect de nos valeurs et des dispositions légales en matière de lutte anti-corruption, en particulier de la loi Sapin 2, sont primordiaux.



Opérations d'initiés

Les opérations sur des actions ou d'autres instruments financiers sont régies par de nombreuses lois et réglementations, que les collaborateurs d'EY sont tenus de respecter, notamment en matière de délits d'initiés.

La politique relative aux opérations d'initiés réaffirme l'interdiction pour les associés et collaborateurs EY de réaliser sur le marché boursier des opérations sur des actions ou autres instruments financiers sur la base d'informations privilégiées dont ils ont connaissance (informations à caractère précis qui n'ont pas été rendues publiques). Elle donne des précisions sur la nature des informations privilégiées et identifie les personnes à consulter en cas de question à ce sujet.



Sanctions économiques et commerciales

EY est attentif aux sanctions prises par les Etats ou les organisations internationales dans les différentes régions du monde et fournit des recommandations utiles aux professionnels d'EY sur les activités concernées tant avant l'acceptation des missions que durant leur déroulement.



Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les obligations imparties aux professions réglementées du chiffre et du droit font l'objet de politiques et de procédures spécifiques pour EY en France. Ces procédures concernent les vérifications portant sur l'identité des clients et de leurs bénéficiaires effectifs. Ces vérifications et la vigilance à l'égard des opérations de nos clients varient en fonction du risque identifié.

Notre processus d'acceptation des clients et des missions intègre également le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en complément d'autres risques liés à la corruption, à l'éthique et aux sanctions économiques.

Dans chacune de nos lignes de services, un associé dédié accompagne nos professionnels dans l'appréciation des situations particulières et s'assure du respect des exigences de nos réglementations professionnelles.

Parmi les moyens de sensibilisation des professionnels, nous organisons des formations périodiques et tout nouveau collaborateur suit une session de formation sur le sujet.



Politique mondiale de protection des données confidentielles

La protection des données confidentielles est une préoccupation quotidienne pour les membres d'EY. Le respect de la propriété intellectuelle et de toute information sensible et non publique est requis par le code de conduite mondial qui définit précisément les comportements attendus de tout associé ou collaborateur d'EY.

Cette politique qui précise le concept de confidentialité est l'élément clé d'une démarche plus globale qui inclut des politiques mondiales relatives aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et à la conservation des données. Cette démarche comprend également les éléments suivants :

- Un guide d'utilisation des médias sociaux ;

- Des règles d'utilisation et de conservation des documents et informations ;
- Une procédure de gestion des incidents de violation de données.

De plus, la politique mondiale de signalement des actes illégaux ou de non-conformité impose que nos professionnels communiquent tout comportement susceptible d'être en violation avec la réglementation en vigueur, les normes applicables ou le code de conduite mondial d'EY. Cette politique inclut les cas de divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.



Politique mondiale de protection des données personnelles

La politique mondiale sur la protection des données personnelles renforce les dispositions du code de conduite mondial d'EY portant sur le respect et la protection des données personnelles en accord avec le cadre légal et réglementaire ainsi que les pratiques professionnelles applicables.

Cette politique est conforme au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et aux autres réglementations locales à travers le monde. La politique mondiale de protection des données personnelles d'EY définit les conditions d'utilisation et de protection des données individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. EY a également mis en place des règles contraignantes (BCR ou Binding Corporate Rules), approuvées par les régulateurs européens et britanniques pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY.

En complément de cette politique, EY en France a établi un ensemble de règles de fonctionnement et de procédures obligatoires, exprimées dans une Charte de sécurité de l'information qui est annexée au règlement intérieur des entités membres du réseau EY en France.



Conservation des documents

Au sein des entités membres du réseau EY en France, les obligations de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tous nos collaborateurs.

Les obligations légales relatives à la protection et à la conservation des documents professionnels des auditeurs font l'objet d'instructions précises régulièrement rappelées. Nos procédures établissent également les dispositions à prendre pour assurer la protection particulière de tout document qui pourrait

avoir à être produit dans le cadre de litiges prévisibles ou déclarés, d'enquêtes administratives ou judiciaires nous concernant ou concernant nos clients.



Rotation des associés et d'autres membres de l'équipe

EY est favorable à la rotation obligatoire des associés d'audit sur les dossiers car elle permet une vision nouvelle des risques et des procédures d'audit mises en œuvre. Cette rotation favorise l'indépendance vis-à-vis de l'équipe dirigeante de l'entité auditée. Combinée aux règles d'indépendance, la rotation des associés et la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes contribuent à renforcer l'indépendance et l'objectivité et à améliorer ainsi la qualité de l'audit.

En France, nous gérons cette rotation dans le cadre des règles fixées par le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), des obligations définies par la loi française et des règles de la SEC américaine (US Securities and Exchange Commission) quand elles sont applicables.

La législation française prévoit la rotation tous les six exercices des associés signataires (ainsi que des signataires de filiales importantes) pour l'audit des entités d'intérêt public et de certaines entités faisant appel à la générosité du public. Par ailleurs, une rotation après six exercices est appliquée par EY en France pour les réviseurs indépendants de ces entités.

« Les associés d'audit principaux » sont ainsi l'associé signataire, le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes. Lorsque la période de rotation arrive à son terme, un « associé d'audit principal » ne peut plus mener ou coordonner de services professionnels auprès de l'entité pendant une période de viduité. Cette période est de cinq ans pour l'associé signataire depuis le 15 décembre 2023 en application des règles fixées par le Code IESBA et de trois ans pour le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes.

Au-delà de l'exigence légale de rotation pour les « associés d'audit principaux » des entités d'intérêt public, EY a établi en conformité avec les exigences du Code IESBA et de l'Article 17 du règlement européen 537/2014, un cadre de rotation progressive pour d'autres associés et collaborateurs intervenant sur une longue période pour un client d'audit, de façon à prévenir le risque de non-indépendance qui pourrait en résulter.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation des associés et d'autres membres de

l'équipe, nous réunissons les informations nécessaires dans des bases de données dédiées et avons mis en place un processus de planification des rotations sous la supervision du responsable de la direction technique.



Rotation des cabinets

Nous nous conformons aux dispositions de l'Article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les entités d'intérêt public.



Acceptation et maintien de nos clients et missions



Politique mondiale d'acceptation et de maintien de nos clients et missions

La politique mondiale EY d'acceptation et de maintien des clients et des missions énonce des principes permettant aux entités membres de déterminer si elles acceptent un nouveau client, une nouvelle mission avec un client existant ou si elles peuvent continuer à travailler avec un client ou sur une mission existante. Ces principes sont essentiels au maintien de la qualité, à la gestion des risques, à la protection des collaborateurs d'EY et au respect des exigences réglementaires. La politique mondiale EY d'acceptation et de maintien des clients et des missions est un exemple de politique pour s'assurer du respect des valeurs EY, et assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.

Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Établir un processus rigoureux d'évaluation des risques et de prise de décisions pour accepter ou maintenir des clients ou des missions ;
- Répondre aux règles d'indépendance applicables ;
- Identifier et traiter de manière appropriée tout conflit d'intérêts ;
- Identifier les clients ou les missions qui présentent un risque accru ;
- Mettre en évidence les clients ou les missions non conformes aux valeurs d'EY ;
- Exiger la consultation de professionnels EY désignés pour identifier des procédures de gestion des risques supplémentaires pour des facteurs de risque spécifiques élevés ;
- Se conformer aux exigences légales, réglementaires et professionnelles ;
- S'assurer que la mission prévue s'inscrit dans le cadre des services d'EY et n'implique pas de service interdit.

En outre, la politique mondiale EY sur les conflits d'intérêts définit, au travers de normes, un processus pour identifier et traiter des catégories de conflits d'intérêts potentiels. Elle comprend également des dispositifs visant à atténuer les conflits d'intérêts potentiels aussi rapidement et efficacement que possible, au moyen de mesures de sauvegarde pertinentes. Ces mesures peuvent consister en l'obtention de l'accord formel des clients concernés autorisant les membres d'EY à accepter la mission sous réserve de la mise en place d'équipes distinctes, ou le refus de la mission pour éviter le conflit identifié.

En ligne avec le dernier Code de l'IESBA, la politique mondiale d'EY sur les conflits d'intérêts et ses guides d'application tiennent compte de la complexité croissante des missions et des relations avec les clients, ainsi que de la nécessité de répondre rapidement et avec précision aux clients.



Mise en œuvre de la politique

Nous utilisons le processus EY d'acceptation des clients et des missions (PACE), un système intranet, pour coordonner les activités d'acceptation et de maintien des clients et des missions, conformément aux politiques mondiales, à celles des lignes de services et à celles des entités membres d'EY. PACE guide les utilisateurs à travers les règles d'acceptation et de maintien et fait référence aux politiques et aux normes professionnelles nécessaires pour évaluer à la fois les opportunités commerciales et les risques associés. PACE est un exemple de ressources technologiques mises à disposition des entités membres d'EY à travers le monde pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.

Le processus d'acceptation ou de maintien des clients et des missions prend en compte l'évaluation par l'équipe des facteurs de risque sur un large éventail de critères tels que l'industrie, l'attitude de la direction, l'environnement de contrôle interne, la complexité de l'audit ou l'identité des parties liées.

Dans le cadre de ce processus, nous examinons les caractéristiques de risque d'un client ou d'une mission potentielle et le résultat de nos procédures. Avant d'accepter un nouveau client ou une nouvelle mission, nous évaluons également si nous disposons des ressources suffisantes et appropriées pour fournir un service de qualité, en particulier dans des domaines hautement techniques, et si les services demandés par le client sont en ligne avec notre savoir-faire. Le processus d'approbation prévoit que de nouvelles missions d'audit ne peuvent être acceptées sans l'approbation de représentants locaux

de la direction technique et de la ligne de services Audit et conseil comptable voire de la région et de la zone quand le niveau de risque le justifie.

Lors du processus annuel du maintien des clients et des missions, nous analysons les services déjà rendus et notre capacité à poursuivre un service de qualité. L'associé principal de chaque audit, de concert avec le responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable, examine chaque année notre relation avec l'entité auditee afin de déterminer si son maintien est approprié.

À la suite de cette évaluation, certaines missions d'audit peuvent faire l'objet de procédures de surveillance supplémentaires, d'autres peuvent être interrompues, en conformité avec la réglementation. Comme pour le processus d'acceptation des clients et des missions, des représentants locaux de la direction technique et de la ligne de services Audit et conseil comptable voire de la région et de la zone participent au processus de maintien des clients et des missions.



Réalisation de nos audits

EY investit plus de 1 milliard de dollars américains dans une plateforme technologique de prochaine génération dans le but de délivrer constamment des audits de grande qualité. Cet investissement témoigne de l'engagement d'EY à instaurer la confiance dans les marchés financiers et dans les économies du monde entier.



Le rôle de la technologie

L'investissement technologique d'EY s'appuie sur les bases déjà solides de la suite technologique d'EY pour développer une plateforme intégrée de prochaine génération. Cette plateforme favorise la transformation en exploitant :

- Des capacités d'accès et de traitement de données de nouvelle génération ;
- L'intelligence artificielle (IA) à grande échelle ;
- Une expérience utilisateur améliorée.

En 2024, EY a lancé 25 nouvelles fonctionnalités technologiques pour l'Audit et le conseil comptable, soutenues par une alliance élargie avec Microsoft, ce qui porte le nombre total de fonctionnalités lancées à 45 au cours de la moitié de ce programme de quatre ans. Ces fonctionnalités sont déployées au sein des entités membres d'EY et incluent de l'intelligence artificielle (IA) à l'échelle mondiale. À partir de

données accessibles au public et analysées par EY, ces fonctionnalités sont directement, et de manière transparente, intégrées à EY Canvas et aident les professionnels de l'Audit et du conseil comptable à évaluer les risques d'audit. Ces fonctionnalités incluent également de nouvelles capacités d'analyse prédictive basées sur l'IA : recherche documentaire, analyse de contenu ou procédure de réconciliation des états financiers.



Focus sur la qualité grâce à la technologie

Capacités d'accès aux données de nouvelle génération et analyses avancées de données

L'analyse poussée des données contribue à améliorer la qualité car elle permet l'analyse de larges populations de données. Ce type d'audit basé sur les données est intégré à la méthodologie d'audit. La suite d'outils d'analyse de données déployée au niveau mondial « EY Helix » permet l'utilisation d'analyses de données tout au long de l'audit ; les équipes d'EY analysent ainsi les bonnes données au bon moment et comprennent mieux l'entreprise auditee et les risques qui l'entourent. En intégrant davantage l'analyse poussée de données directement dans le flux des tâches d'EY Canvas, EY établit une base solide pour étendre l'utilisation de l'IA à grande échelle et améliore considérablement l'expérience utilisateur. L'amélioration des capacités de recueil et d'analyse des données contribue ainsi à renforcer la confiance dans un audit de grande qualité en élargissant la gamme de données utilisées pour obtenir des éléments probants, y compris des données désagrégées et non financières.

L'IA à grande échelle

L'IA à grande échelle et d'autres fonctionnalités intelligentes contribuent à améliorer la qualité en standardisant les processus et en exploitant les données pour mettre en lumière les risques d'audit et aider les équipes d'EY à formuler des recommandations pertinentes. Les fonctionnalités d'automatisation intelligente existantes, telles que « EY Intelligent Checklist » et « EY Financial Statements Tie-out » (outils de validation automatique des états financiers et des annexes), automatisent et améliorent les procédures d'audit répétitives, permettant ainsi de centrer les efforts sur les zones de risque plus élevé. Dans le futur, les procédures d'audit standardisées et assistées par l'IA permettront d'améliorer les processus d'audit, en utilisant les connaissances et expériences des équipes EY pour aller encore plus loin dans la définition des risques et de contribuer à une confiance continue dans un audit de haute qualité.

Une expérience utilisateur améliorée

Une expérience utilisateur unique contribue à la qualité en facilitant des audits très intégrés et exécutés de manière cohérente dans le monde entier. Aujourd'hui, EY Canvas est au cœur de l'expérience d'audit : il favorise une coordination efficace, une documentation homogène et une collaboration plus facile entre les équipes EY et les entreprises dans le monde entier. L'intégration d'un flux de procédures standardisées avec les données et les bases de connaissances sous une seule et même plateforme permet aux équipes EY d'accéder à toutes les fonctionnalités nécessaires à la réalisation d'audits de haute qualité et offre aux personnels de l'entité auditee la possibilité de mieux comprendre l'avancement de l'audit.



La qualité au cœur du développement technologique

Les efforts d'EY pour construire cette plateforme technologique de nouvelle génération intégrée, pour l'Audit et le conseil comptable, font partie d'un programme de transformation mondial. Ce programme comprend des protocoles standards de création, de développement et de déploiement de concepts technologiques. De nombreuses parties prenantes sont impliquées dans cet effort, dont des représentants mondiaux et régionaux de la direction technique, du réseau mondial de la direction de la qualité et de la direction technologique d'EY.

Les nouveaux concepts technologiques pour l'Audit et le conseil comptable sont présentés à un comité mondial composé de ces parties prenantes pour évaluation sur la base de plusieurs critères, en particulier de qualité, la valeur pour les professionnels d'EY et la valeur pour les clients d'EY. Si le comité estime qu'un concept ne répond pas suffisamment à ces critères, il est rejeté ou des ajustements sont apportés, et le concept est à nouveau présenté au comité.

La réalisation de tests rigoureux tout au long du cycle de développement, y compris auprès des utilisateurs finaux, est une condition préalable au déploiement de toute technologie d'audit. Cette dernière est ensuite présentée à la direction mondiale de la ligne de services Audit et de conseil comptable une fois les phases de tests et de pilotes terminées, les retours utilisateurs analysés et intégrés, et la certification nécessaire obtenue.



Méthodologie basée sur la technologie

Les entreprises tirent parti de la technologie pour développer de nouveaux systèmes et processus de gestion ainsi que pour analyser davantage de

données et prendre des décisions plus éclairées. Cette tendance facilite une approche de l'audit plus axée sur l'analyse des données et des risques. Des populations complètes de données peuvent être analysées et fournissent à l'auditeur une vision plus complète des flux et processus de transactions.

L'utilisation des données a été intégrée dans la méthodologie d'audit mondiale EY. Ceci améliore l'évaluation préliminaire des risques par l'auditeur et lui permet d'ajuster ses conclusions tout au long des différentes phases de l'audit. L'auditeur peut réévaluer le risque en fonction de ce qui est identifié au travers des données, grâce à un processus d'audit itératif.

Mitiger le risque d'une dépendance excessive à la technologie

EY a mis en place des procédures, des politiques et des outils pour encourager une utilisation responsable des technologies dans l'audit, y compris celles fondées sur l'IA. Ces procédures visent également à atténuer le risque de dépendance excessive des professionnels de l'audit à ces outils. En effet, la méthodologie d'audit mondiale d'EY met l'accent sur l'exercice d'un esprit critique approprié par l'ensemble des collaborateurs dans l'exécution des procédures d'audit. Les outils et la technologie d'audit d'EY, notamment ceux basés sur l'IA, visent à aider l'équipe d'audit dans la réalisation des procédures pour répondre aux risques d'anomalies significatives, mais ne remplacent pas l'expérience et le jugement du professionnel pour parvenir à une conclusion.

Risques émergents

Les risques traditionnels et émergents peuvent avoir une incidence sur les états financiers et l'approche de l'auditeur doit évoluer en permanence pour tenir compte de ces deux types de risques. Les risques émergents comprennent l'évolution des conditions macroéconomiques et géopolitiques, l'évolution de l'utilisation de la technologie par les clients (comme l'IA), les risques de cybersécurité, les risques climatiques et les développements spécifiques aux clients. Le Centre d'Excellence en Gestion des Risques continue d'élaborer des outils pour améliorer la capacité d'EY à identifier et à répondre aux risques émergents dans le portefeuille de missions d'audit. Les équipes d'audit peuvent également faire appel à des spécialistes pour appréhender les risques émergents sur les missions, notamment des spécialistes ESG, de la cybersécurité ou de l'IA.



Prise en compte du risque de fraude

À mesure que les organisations deviennent de plus en plus complexes et de plus en plus dépendantes au numérique, l'auditeur doit renforcer l'identification et les réponses aux risques d'anomalies significatives dus à la fraude soupçonnée ou avérée. EY s'engage à répondre aux questions des parties prenantes sur les responsabilités de l'auditeur en matière de fraude.

EY perçoit de nouvelles opportunités d'exploiter les données pour identifier et répondre au risque d'information financière frauduleuse. Par exemple, les auditeurs utilisent de plus en plus l'analyse des données pour identifier les transactions ou schémas comptables inhabituels qui pourraient indiquer un risque accru de fraude. Des outils et des processus d'EY sont en cours de développement, pour aider les équipes à identifier le risque de fraude et à y répondre. Il s'agit notamment de :

- Document Authenticity Tool qui permet de détecter, à l'aide de diverses techniques, les altérations ou falsifications apportées à des documents électroniques revus ;
- Journal Entry Fraud Risk Analyzer (JEFRA), qui teste chaque écriture sélectionnée pour ses caractéristiques associées à un risque élevé de contournement par les dirigeants (management override) ;
- Le processus d'alerte des rapports sur les vendeurs à découvert, qui surveille et fait circuler ces rapports à l'échelle mondiale aux équipes d'audit et à la direction ;
- Les recherches d'informations préjudiciables issues des médias, qui permettent d'identifier les sujets indiquant un risque de fraude ou de non-conformité. Les articles sélectionnés sont également adressés aux équipes d'audit et à la direction ;
- Des indicateurs d'investigation améliorés et déterminés sur la base de l'application de techniques d'apprentissage automatique à des ensembles de données d'états financiers historiques, offrant aux équipes d'audit la possibilité d'améliorer leur évaluation des risques de fraude en se concentrant spécifiquement sur les comptes.



Supervision des travaux d'audit

Les règles internes d'EY définissent les obligations et modalités d'implication directe des responsables de la mission dans les travaux, les différents niveaux de supervision ainsi que les obligations de documentation des travaux effectués et des conclusions émises. Les membres de l'équipe en charge de cette supervision procèdent à une revue

détaillée des éléments de documentation des travaux pour en vérifier la pertinence et l'exhaustivité.

Les managers expérimentés, les directeurs et les associés responsables de la mission opèrent une revue de second niveau pour s'assurer de la pertinence des procédures d'audit effectuées ainsi que des traitements comptables et de l'information financière présentée par l'entité contrôlée.

Lorsque cela est nécessaire compte tenu du risque, un fiscaliste revoit la documentation fiscale significative et les documents de travail pertinents. Pour les entités cotées et d'intérêt public et certaines autres entités, un collaborateur expérimenté s'assure de la qualité de la mission (décris ci-dessous dans la section « revue de la qualité des missions ») par l'examen des sujets comptables et des sujets relatifs à l'exécution de l'audit et par la revue des états financiers de l'entité auditee et du rapport de l'auditeur.

La nature, le calendrier et l'étendue de la supervision des travaux d'audit dépendent de nombreux facteurs, dont :

- Le niveau de risque, l'importance relative, la subjectivité et la complexité du sujet considéré ;
- La compétence et l'expérience des membres de l'équipe d'audit en charge de la documentation d'audit ;
- Le niveau de participation directe du professionnel en charge de la revue des travaux d'audit ;
- L'étendue de la consultation.

Les politiques d'EY insistent sur le rôle crucial de l'associé signataire dans la gestion de la qualité de l'audit. En cela, il se doit de renforcer la culture de la qualité auprès de tous les membres de l'équipe d'audit de groupe y compris les auditeurs des filiales.



Politiques de consultation

Les politiques de consultation EY sont fondées sur une culture de collaboration à travers laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leurs points de vue sur les problématiques complexes en matière de principes comptables, de normes d'audit et de contenu du rapport d'audit. Dans l'enquête sur la qualité 2024, 86 % des personnes interrogées ont déclaré que la culture de collaboration d'EY les encourageait à solliciter conseil et soutien.

L'environnement dans lequel les entités membres d'EY évoluent étant de plus en plus complexe et connecté au niveau mondial, la culture de consultation EY est devenue encore plus importante pour tirer des conclusions adéquates. Nos règles internes de consultation sont destinées à assurer

l'implication des ressources nécessaires pour que l'équipe d'audit puisse toujours étayer ses conclusions sur la base des éléments les plus pertinents.

La culture de consultation EY permet aux équipes d'audit de délivrer, de façon transparente pour les clients audités, des positions homogènes et cohérentes.

Pour les questions complexes et délicates, un processus formel requiert des consultations en dehors de l'équipe d'audit auprès de professionnels plus expérimentés ou aux connaissances spécialisées, en particulier ceux de la direction technique ou de la direction de l'indépendance. De manière à maintenir objectivité et esprit critique professionnel, les politiques d'EY requièrent que les membres de la direction technique, de l'indépendance et toute autre personne ne participent pas à une telle consultation s'ils servent, ou ont récemment servi, l'entité visée par la consultation. Dans ces circonstances, d'autres personnes dûment qualifiées sont affectées.

Les politiques d'EY exigent également que toutes les consultations soient documentées, avec notamment l'accord écrit de la ou des personnes consultées, afin de démontrer leur compréhension de la question et de sa résolution.



Revue de la qualité des missions

Les politiques de revue de la qualité des missions d'EY (ou revue indépendante) sont conformes à la norme internationale sur le management de la qualité (ISQM 2, « Revues de la qualité des missions »). Elles traitent à la fois des audits qui doivent faire l'objet de ces revues et des qualifications des réviseurs, de la formation et de l'accréditation qui soutiennent la réalisation de ces revues. Les réviseurs sont des professionnels EY expérimentés qui possèdent une connaissance approfondie des problématiques de l'entité auditee. Ils sont indépendants des équipes de mission et évaluent objectivement les jugements importants portés par ces équipes et les conclusions qui en découlent. Toutefois, l'intervention du réviseur ne remet pas en cause la responsabilité et l'implication de l'associé en charge de la mission. En aucun cas, la responsabilité du réviseur ne peut être déléguée à une autre personne.

La revue de la qualité de la mission couvre l'ensemble du cycle de la mission, y compris la planification, l'évaluation des risques, la stratégie d'audit et l'exécution des procédures d'audit. Les politiques et procédures, relatives à la réalisation et à la documentation des revues de la qualité des missions,

établissent des directives précises sur la nature, le calendrier et l'étendue des procédures à exécuter, ainsi que sur la documentation requise attestant leur finalisation. Dans tous les cas, la revue de la qualité de la mission est achevée avant que le rapport de l'auditeur ne soit daté.

Les revues de la qualité de la mission sont effectuées par les associés d'audit conformément aux normes professionnelles applicables aux audits de toutes les sociétés cotées, de toutes les entités d'intérêt public et de celles considérées comme nécessitant un suivi renforcé. Le responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable et celui de la direction technique de chaque pays approuvent l'affectation des réviseurs par mission.



Résolution des divergences d'opinion au sein d'une équipe

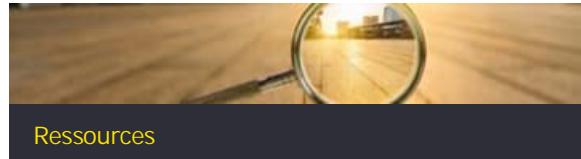
Chez EY, nous développons une culture de collaboration et encourageons les collaborateurs EY à exprimer leurs éventuelles divergences d'opinion professionnelle ou leurs interrogations. Nos règles internes permettent à chacun d'exprimer, au sein de l'équipe, toute divergence considérée comme significative ou qui pourrait avoir un effet sur l'opinion émise sur les comptes.

Cette culture est clairement présentée aux professionnels lorsqu'ils rejoignent EY, et nous continuons de promouvoir une culture qui renforce la responsabilité et la capacité d'une personne à faire entendre son propre point de vue et à rechercher ceux des autres.

Les éventuelles divergences d'opinion professionnelle trouvent généralement leur résolution au sein de l'équipe d'audit. Toutefois, si un des membres de l'équipe n'est pas satisfait de la solution retenue, nos politiques EY énoncent qu'il doit en référer à son autorité immédiatement supérieure, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision finale adoptée, incluant si nécessaire, une consultation de la direction technique.

En outre, si le réviseur de la qualité de la mission émet une recommandation que l'associé signataire n'accepte pas de suivre ou que la problématique n'est pas traitée à la satisfaction du réviseur, le rapport d'audit ne peut pas être émis tant que ce désaccord n'est pas résolu.

Les désaccords résolus au travers d'une consultation avec le département de la direction technique doivent être documentés.



Ressources

EY continue d'investir dans ses ressources. Les ressources définies par ISQM1 comprennent les ressources intellectuelles, technologiques et humaines.



Méthodologie d'audit (EY GAM)

La méthodologie mondiale d'audit d'EY (EY GAM) fournit un cadre pour la réalisation de services d'audit de grande qualité grâce à l'application homogène de processus de réflexion, de jugements et de procédures dans toutes les missions d'audit, quelle que soit leur taille. EY GAM exige également le respect des règles de déontologie pertinentes, dont celles relatives à l'indépendance vis-à-vis de l'entité auditee. Evaluer les risques, les réexaminer et les modifier au besoin puis utiliser ces évaluations pour déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit est fondamental dans EY GAM. La méthodologie met également l'accent sur l'application d'un esprit critique adapté dans l'exécution des procédures d'audit. EY GAM est basé sur les normes internationales d'audit (ISA) et est complété en France pour se conformer aux normes d'audit locales et aux exigences légales et réglementaires. EY GAM est un exemple de ressource intellectuelle mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer l'uniformité de l'exécution des missions d'audit.

Lorsque des données pertinentes de l'entité sont disponibles et extraites pour être intégrées dans la suite analytique mondiale EY Helix, l'approche intégrée axée sur les données d'EY GAM met l'accent sur la simplification des tâches et l'amélioration du lien existant d'une procédure d'audit à l'autre en exploitant l'ensemble des données de l'entité. La capacité d'analyser des données désagrégées à l'aide d'EY Helix améliore la compréhension des activités de l'entité par les équipes d'audit et les aide à se concentrer sur l'identification des risques propres à l'entité, des opérations clés, des tendances et des exceptions qui peuvent être des indicateurs d'anomalies ou de fraude. Toutes les procédures, comprises celles relatives à l'évaluation des risques et les procédures dites substantives, s'appuient, dès le début de l'audit, sur l'analyse des données financières et non financières pertinentes. Ces procédures utilisant des bases de données sont complétées par des techniques d'audit traditionnelles telles que les entretiens, les observations et les inspections.

Dans EY Atlas, EY GAM se décline par thèmes et est conçu pour développer une stratégie d'audit basée sur les risques sur les états financiers, ainsi que pour concevoir et apporter des réponses d'audit appropriées à ces risques. EY GAM comprend deux éléments clés :

- Les procédures obligatoires et leurs guides d'application qui reflètent à la fois les normes d'audit et les politiques d'EY ;
- Des formats et exemples de documentation qui facilitent la bonne exécution et documentation des procédures d'audit. Ces exemples complètent les procédures obligatoires et leurs guides d'application au moyen d'illustrations de bonnes pratiques.

EY GAM contient un certain nombre d'approches d'audit « profilées » dans EY Atlas présentant les procédures obligatoires et guides d'application spécifiques à la nature de l'entité auditee. A titre d'exemple, des profils différenciés existent pour les audits utilisant pleinement la donnée (Digital GAM) ou pas (Core GAM), pour les entités cotées ou d'intérêt public ou pour celles considérées comme non complexes. EY continue d'adapter sa méthodologie pour tenir compte des changements et des révisions apportés aux normes d'audit et à d'autres normes professionnelles ainsi qu'aux changements apportés aux processus d'information financière des entités et aux préoccupations des parties prenantes des entités, comme les risques liés au climat, à la cybersécurité et à l'utilisation par l'entité de technologies émergentes dans le cadre de ses activités ou de ses processus d'information financière (automatisation, IA, blockchain par exemple). Les équipes d'audit d'EY disposent ainsi de la méthodologie, de guides d'application, et d'autres ressources pour identifier et répondre aux risques particuliers comme ceux par exemple découlant des conditions macroéconomiques et géopolitiques, ceux liés au changement climatique ou à la cybersécurité et aux perturbations technologiques.

De la même manière, les enseignements tirés des missions d'audit et les résultats des contrôles de qualité internes et externes conduisent à des adaptations de notre méthodologie.

Récemment, EY GAM a été mise à jour pour tenir compte des exigences de la norme ISA 600 (révisée), « Considérations particulières - Audits d'états financiers de groupe (y compris les travaux des auditeurs des filiales) » et des révisions apportées au Code de déontologie de l'International Ethics Standards Board for Accountants afin de tenir compte des sujets d'indépendance dans un audit de groupe. Des outils ont été développés pour répondre à ces nouvelles exigences.

De plus, EY en France reste vigilant face à l'évolution du contexte actuel et aux situations nouvelles susceptibles d'avoir un impact sur nos travaux. Nous

diffusons des communications en temps utile pour permettre leur prise en compte dans la planification et l'exécution de l'audit. Ces communications portent aussi bien sur les recommandations émises par les régulateurs locaux et l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) que sur des constats relevés lors des inspections.



L'information non-financière

Les entités membres d'EY réalisent des missions d'audit et de conseil comptable portant sur un large éventail d'informations non-financières. La méthodologie EY Sustainability Audit Methodology (EY SAM) fournit un cadre mondial pour l'application d'une approche cohérente et propre à toutes les missions d'audit et de conseil comptable sur les informations non-financières relatives aux informations liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). EY SAM fournit des services de grande qualité grâce à l'application homogène de processus de réflexion, de jugements et de procédures dans toutes les missions, quel que soit le niveau d'assurance requis. EY SAM s'adapte également à la nature de l'information ESG et aux critères appliqués par l'entité auditee pour produire un rapport.

Cette méthodologie met l'accent sur l'application d'un esprit critique approprié dans l'exécution de procédures en tenant compte des évolutions réglementaires en cours, notamment en Europe avec l'adoption de la taxonomie verte et la transposition de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). EY SAM s'appuie sur les normes internationales relatives aux missions d'audit et de conseil comptable et est complétée localement pour se conformer aux normes françaises et aux exigences réglementaires et légales.

Dans le cadre de notre obligation, et des obligations de certaines entités membres d'EY, en matière de services d'audit et de conseil comptable de grande qualité liés à l'information non financière, EY a élaboré des directives, des programmes de formation et de suivi, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour réaliser ces services de manière cohérente et efficace. Ces professionnels sont regroupés au sein d'une ligne de services dédiée « Climate Change and Sustainability Services ».

En lien avec la convergence des enjeux financiers et extra-financiers, EY en France a mis en œuvre le programme « IMPACT » permettant à des professionnels d'intervenir aussi bien dans le domaine de l'audit financier que dans la vérification des données extra-financières.

Des directives ont également été élaborées à l'intention des équipes d'audit afin d'évaluer l'impact du risque climatique sur l'information financière selon les normes internationales (IFRS) ou d'autres référentiels d'information financière. Des échanges réguliers sont organisés entre les associés en charge des audits, les experts et les directions techniques en fonction des attentes et des enjeux spécifiques de nos clients. Les directions techniques mondiales, des zones et des pays, les directions de la qualité, les spécialistes IFRS dans chaque bureau, ainsi que l'ensemble des professionnels de la finance et du développement durable, qui travaillent avec les équipes d'audit de chaque entité membre, sont familières des évolutions réglementaires relatives à l'information non financière, connaissent nos associés et collaborateurs, nos clients et les processus d'EY. Ils sont facilement accessibles pour accompagner nos équipes.

EY investit en ressources humaines, intellectuelles et technologiques pour les missions d'audit et de conseil comptable relatives à l'information sur le développement durable préparées conformément aux normes IFRS d'information sur le développement durable ou aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS).

En France, lors de la semaine de l'engagement début juillet 2024, l'ensemble des équipes d'audit a suivi un programme de formation sur les enjeux de l'information extra-financière et sur les évolutions réglementaires européennes en cours.

De plus, EY a amélioré les processus liés à la gestion de la qualité afin de traiter des aspects tels que le processus d'acceptation des missions, les règles en matière de formation et d'accréditation et l'affectation des ressources spécifiquement liées aux services d'audit et de conseil comptable sur les questions de rapports non financiers.

EY contribue à certaines initiatives publiques et privées visant à améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence des rapports ESG, y compris le risque climatique. Ces activités sont déclinées au niveau mondial, régional et local.



Certification en matière de technologie

EY dispose d'un processus de certification rigoureux pour s'assurer que les technologies utilisées au cours des missions d'audit sont adaptées à l'usage prévu.

Chaque solution doit être testée de manière appropriée pour répondre clairement aux objectifs de l'audit. Les collaborateurs doivent être formés de manière adéquate et les exigences légales et réglementaires respectées (habilitation et confidentialité des données par exemple).



Diversité, équité et inclusion

EY s'est engagé de longue date en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DE&I). Cet engagement à constituer des équipes performantes, diversifiées et inclusives est particulièrement important dans le domaine de l'audit, où la variété des points de vue suscite le scepticisme professionnel et l'esprit critique. Une plus grande diversité, plus d'équité et un environnement inclusif favorisent une meilleure prise de décisions, stimulent l'innovation et renforcent la flexibilité organisationnelle.

Alors que des progrès substantiels ont déjà été réalisés dans le cadre de sa stratégie, EY reste déterminé à poursuivre ses initiatives en matière de DE&I dans l'ensemble du réseau. Le Global Executive d'EY s'est engagé de manière visible envers nos collaborateurs et nos parties prenantes à aller plus loin encore en signant la Déclaration mondiale sur la diversité, l'équité et l'inclusion. À travers cet engagement, nous répondons à une attente forte des parties prenantes et les entités membres d'EY se sentent responsables des progrès réalisés.

Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la promotion de la diversité des genres. A l'échelle mondiale, plus de 52,8 % des collaborateurs recrutés étaient des femmes. 37 % des associés d'audit promus en juillet 2024 dans le monde étaient des femmes.

Part des femmes parmi les professionnelles de l'audit*

30%
Associées et directeurs

47%
Senior managers et managers

54%
Seniors et assistantes

*Données au 1er juillet 2024 (au niveau mondial)

Les organisations inclusives tirent profit de cette diversité. Les collaborateurs ont besoin de sentir qu'ils travaillent pour une organisation qui non seulement les valorise en tant qu'individus, mais considère également les différences comme une force et valorise les contributions de chacun. Renforcer ce sentiment d'appartenance est essentiel pour attirer les personnes les plus talentueuses et aider les professionnels d'EY à rester motivés et engagés.

Dans l'enquête d'opinion menée auprès des collaborateurs de mars 2024, 82 % d'entre eux déclarent que l'organisation EY offre un environnement de travail où ils se sentent libres d'être eux-mêmes.

Les dirigeants d'EY font de la diversité, de l'équité et de l'inclusion une priorité traduite au moyen de mesures clés dans tous les programmes de gestion des talents. Pour accroître une meilleure responsabilisation, l'outil de suivi Global DE&I Progress Report est utilisé pour mesurer les progrès sur la base d'indicateurs spécifiques. Il favorise la cohérence des actions et des rapports au sein du réseau mondial, à l'appui de l'ambition et de la stratégie d'EY. Nous continuons de constater des progrès collectifs à l'échelle de l'organisation, mais également des domaines dans lesquels nous pouvons concentrer nos efforts et combler les lacunes pour que les collaborateurs d'EY aient accès à des expériences inclusives et équitables.

En tant qu'organisation mondiale, EY a l'opportunité de s'attaquer aux inégalités et aux injustices pour promouvoir le progrès au sein et au-delà d'EY. EY a créé un groupe de travail à l'échelle mondiale sur l'équité sociale (GSET) pour élaborer des plans d'action cohérents s'attaquant particulièrement aux inégalités et à la discrimination. EY vise l'équité sociale en donnant accès à chaque associé et collaborateur les ressources et opportunités dont il a besoin, quels que soient les parcours ou les besoins. Pour cela, il convient de s'attaquer également aux obstacles qui peuvent conduire à des opportunités et expériences inéquitables. Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle majeur à jouer pour combler ces lacunes et bâtir un monde économique plus juste et plus équilibré. Par leur comportement et leurs actions, les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées d'insuffler cet état d'esprit : esprit d'équipe, leadership, culture d'entreprise, répartition équitable du travail et décisions justes en matière d'évaluation et d'avancement sont les piliers de cette construction.

Les valeurs d'EY sont des principes directeurs qui façonnent notre culture, notre comportement et nos décisions. Nos valeurs définissent qui nous sommes :

Nos valeurs : qui nous sommes

1	Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture	2	Des hommes et des femmes qui font preuve d'énergie, d'enthousiasme et du courage de diriger	3	Des hommes et des femmes qui construisent une relation de confiance en faisant ce qui doit être fait
---	--	---	---	---	--



La promesse EY faite aux collaborateurs

La promesse faite par EY en France à ses collaborateurs est de leur offrir un environnement leur permettant de vivre une expérience exceptionnelle et personnalisée. L'évolution des environnements dans lesquels les entités membres évoluent implique d'investir de manière agile dans des talents exceptionnels.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'EY, cette promesse a été mise à jour pour refléter le fait que chaque collaborateur peut « façonner son avenir en toute confiance ». Il s'agit de promouvoir une expérience EY exceptionnelle et de créer des opportunités de développement pour les collaborateurs d'EY.

EY en France s'engage à investir dans ses talents. Tenir la promesse que nous leur faisons contribue à améliorer la qualité de nos audits et à accroître la confiance auprès des marchés financiers.



Politique de recrutement

Dans un monde où le nombre d'étudiants diplômés en audit et comptabilité continue de diminuer, la guerre des talents n'a jamais été aussi forte. L'attractivité est une priorité absolue qui doit être abordée dans sa globalité par l'ensemble de la profession. La politique de recrutement d'EY vise à attirer les compétences adaptées à nos missions et à nos évolutions. Trouver la prochaine génération d'auditeurs de grande qualité demeure notre priorité absolue. Nous informons continuellement les recruteurs des évolutions de nos métiers, des tendances actuelles et des sujets d'actualité en matière d'audit afin qu'ils soient en mesure d'échanger avec les candidats. Nous explorons également plusieurs plateformes d'innovation en matière de recrutement de talents dans le but de nous connecter à des publics nouveaux et diversifiés que nous n'avons pas encore atteints via les canaux traditionnels.

Par exemple, dans certains pays, EY travaille sur un programme expérimental « d'audit virtuel » avec le soutien d'un fournisseur externe. Ce programme est destiné principalement aux étudiants en début de cycle d'études qui explorent encore les opportunités de carrière futures. Son objectif est d'établir des liens avec ces étudiants en leur présentant de manière directe et informelle le travail des équipes d'EY en matière d'audit et en créant un réseau avec nos futurs talents dès les premières années de leur parcours universitaire. Les étudiants qui participent à cette simulation d'emploi virtuelle sont plus susceptibles de postuler, de passer un entretien et

d'obtenir une opportunité au sein des équipes d'audit d'EY.

Dans les pays de langue anglaise, EY a maintenant intégré l'IA pour identifier les talents, ce qui permet aux candidats de télécharger leur CV et de les aider à trouver des opportunités potentielles au sein d'EY. L'IA est utilisée pour aider à filtrer les CV, ce qui permet aux recruteurs d'identifier des candidats de meilleure qualité pour pourvoir les postes vacants plus rapidement et d'accélérer le processus d'examen et d'entretien, offrant ainsi une meilleure expérience globale aux candidats.

En France, nous proposons aux étudiants et jeunes diplômés de rejoindre le programme IMPACT, une initiative innovante conçue pour former et intégrer les jeunes auditeurs dans le monde dynamique de l'audit et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Outre une formation approfondie sur les audits financiers et extra-financiers, permettant aux participants de comprendre les enjeux financiers et environnementaux des entreprises, le programme IMPACT offre un accompagnement personnalisé, les jeunes auditeurs bénéficient d'un mentorat par des experts d'EY, favorisant un apprentissage pratique et une intégration rapide dans l'équipe. Une rotation sur plusieurs missions diversifiées, allant de l'audit traditionnel à des projets axés sur la durabilité, fait également partie de ce programme. Ceci permet aux jeunes auditeurs d'acquérir une expérience et des compétences essentielles pour répondre aux défis contemporains auxquels font face les entreprises, notamment en matière de durabilité et de reporting financier

Nos efforts de recrutement sont concentrés sur les étudiants issus de grandes écoles et d'universités, tout en élargissant notre recherche aux spécialistes du numérique, de la data et de la cybersécurité ainsi qu'aux bacs +2/+3 spécialisés en comptabilité. En adéquation avec notre culture d'entreprise, nous sommes attentifs à prendre en compte d'autres attributs : intégrité, compétences en communication, esprit d'équipe et capacité à collaborer au sein d'équipes performantes, adaptabilité, curiosité et leadership. Nous recherchons avant tout des personnalités qui ont envie d'apprendre, d'innover et de collaborer pour apporter des solutions à nos clients.

Les équipes de recrutement contactent en amont chaque candidat afin de bien comprendre son parcours, ses aspirations et ainsi l'accompagner dans le choix du métier vers lequel il souhaite s'orienter au sein d'EY. Après avoir passé plusieurs tests en ligne (tests cognitifs et situationnels), le candidat est invité à participer à une session de recrutement d'une demi-journée. Lors d'une session de présentation en plénière par un associé, le candidat est amené à

découvrir la culture d'entreprise, l'environnement de travail, les métiers et les missions d'EY. Cette présentation est suivie d'un exercice de groupe permettant aux candidats d'échanger sur la résolution d'un cas, et un entretien individuel avec un expert du métier souhaité par le candidat.

Durant cette demi-journée, chaque candidat a en outre l'opportunité d'écouter le témoignage de collaborateurs sur leur expérience chez EY et d'échanger de manière informelle sur des sujets tels que l'engagement RSE, l'engagement DE&I, l'organisation du temps de travail chez EY (Smartworking), les parcours de carrière (mobilité interne ou à l'international par exemple).



Rétention des collaborateurs et priorité donnée à leur bien-être

La rétention au sein d'EY est un facteur clé de la réalisation d'audits de qualité. Elle varie en fonction de facteurs externes tels que les conditions du marché mais aussi en fonction des attentes des collaborateurs. En 2024, le taux mondial de rétention des collaborateurs est de 74% - il est plus important qu'avant la Covid-19. En France, le taux de rétention des collaborateurs est de 79%.

Pour répondre à la demande de nos collaborateurs, EY porte une attention accrue à la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et met l'accent sur le bien-être et l'amélioration de l'expérience quotidienne des collaborateurs. Au niveau mondial, 36% des collaborateurs travaillent à distance au moins deux jours par semaine. Ce chiffre se stabilise en tant que norme du travail.

L'accent est mis davantage sur la gestion de l'expérience, en engageant les auditeurs dans des missions dans lesquelles ils peuvent trouver des occasions d'élargir leurs connaissances dans le cadre d'une progression de carrière à plus long terme. La direction d'EY en France s'engage à fournir le soutien financier, physique, émotionnel et social qui permet aux collaborateurs de donner le meilleur d'eux-mêmes. Dans la pratique, il peut s'agir d'équilibrer la répartition du travail et d'éliminer les obstacles qui empêchaient auparavant les professionnels d'établir et de respecter des limites saines. Selon l'enquête d'opinion de mars 2024, 71% des collaborateurs au niveau mondial conviennent que les expériences de travail nécessaires à l'avancement professionnel sont attribuées équitablement.

Plus EY est en mesure de soutenir le bien-être des collaborateurs, plus il est susceptible de leur fournir des raisons convaincantes de poursuivre leur parcours professionnel au sein du réseau EY.

Dans ce cadre, chacun participe à une « counselling family » au sein de laquelle toutes ces questions d'équilibre sont abordées.

EY a également mis en place le « Smartworking », une nouvelle organisation du travail. Elle donne aux collaborateurs la possibilité de naviguer avec souplesse, autonomie et responsabilité entre les différents espaces que forment le domicile, le site client et le bureau. Ce dispositif permet, entre autres, de déterminer les modalités de travail les plus appropriées, en fonction du client et de l'équipe, ou de la mission en cours. Il s'appuie également sur la volonté de développer un fort esprit d'équipe et d'assurer un transfert des compétences optimal. Aujourd'hui, en France, 23 % des collaborateurs travaillent à distance entre un et deux jours par semaine avec un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle.

EY en France propose aussi des « SmarTime ». Ces temps sont répartis en trois moments réguliers :

- Des escales, animées par les coach internes EY, qui donnent des clés pour prendre du recul sur le quotidien ;
- Des ateliers « New Ways of Performing », qui permettent un temps de questionnement sur le leadership, le développement de soi et des autres ;
- Et enfin des conférences « wellbeing » animées par un prestataire externe sur différents sujets.

De plus, la réponse aux attentes des collaborateurs passe aussi par une gestion active de la planification de leurs interventions, par l'élargissement de leurs connaissances et par une gestion de carrière à moyen et long termes.



L'Audit Academy – la formation des auditeurs

Les environnements changeants impliquent que les investissements dans les talents doivent être agiles. Les équipes d'audit rassemblent déjà un ensemble de compétences de plus en plus diversifiées, et cette tendance ne fera que s'accélérer à mesure que de nouvelles technologies seront adoptées et que le rôle du professionnel de l'audit continuera d'évoluer. Les compétences devront être encore améliorées pour englober de nouvelles, telles que le codage et la visualisation de données ou l'analyse de l'information non financière (par exemple, l'évolution rapide des normes ESG).

Les professionnels de l'audit d'EY doivent également comprendre et évaluer les risques et les enjeux associés à ces technologies, en particulier lorsque les entreprises mettent en œuvre de nouveaux systèmes et génèrent de nouvelles données qui ont une incidence sur l'information financière, comme les modèles d'affaires liés aux cryptomonnaies.

L'Audit Academy est le programme de formation mondial d'EY pour nos professionnels de l'audit. Il est conçu pour renforcer continuellement les compétences de base des auditeurs et évolue au fil du temps pour tenir compte par exemple des nouvelles compétences nécessaires pour la réalisation d'un audit digital. Chaque année, le contenu et l'orientation de l'Audit Academy sont ajustés pour tenir compte des nouvelles technologies et des priorités stratégiques qui améliorent la qualité de l'audit. De même, les résultats des inspections et des revues de la qualité sont examinés régulièrement pour évaluer et tenir compte des causes ayant conduit à l'identification de constats de faiblesses. Les conclusions de ces analyses sont ensuite intégrées au programme de l'Audit Academy afin d'améliorer et de renforcer le processus de formation continue. Tout changement est approuvé par la direction mondiale de la ligne de services Audit et conseil comptable, conformément aux recommandations du comité directeur de la direction mondiale de la formation.

Les équipes peuvent être sûres qu'elles reçoivent une formation de base de grande qualité et homogène à l'échelle mondiale. L'Audit Academy encourage les collaborateurs à faire preuve d'esprit critique et à offrir un service de grande qualité aux entités auditées. Elle permet aux collaborateurs de disposer d'un ensemble évolutif de compétences, qu'il s'agisse des évolutions réglementaires, de la maîtrise des technologies émergentes ou de l'intégration de l'analyse des données dans les pratiques d'audit existantes.

L'Audit Academy offre désormais des formations à la demande et des études de cas qui peuvent être suivies tant physiquement que virtuellement.

Selon les règles d'EY, tout professionnel de l'audit, où qu'il exerce dans le monde, doit suivre au moins 20 heures de formation chaque année et 120 heures cumulées sur une période de trois ans. 40% de ces temps de formation (huit heures par an et 48 heures sur une période de trois ans) doivent couvrir des sujets techniques liés à la comptabilité et à l'audit.

En France, l'ensemble s'articule comme suit :

- Un cursus méthodologique, technique et managérial lié à la qualification et au métier du collaborateur. Construit par niveau de qualification, ce cursus correspond à 3 semaines de formation dès son arrivée pour un auditeur débutant, 7 jours pour un manager et 5 jours pour les auditeurs les plus expérimentés. A ce programme s'ajoutent des sessions d'actualisation des connaissances portant sur des thèmes techniques, méthodologiques ou déontologiques selon l'actualité ;
- Un programme destiné à la maîtrise de compétences plus particulières dans des domaines tels que les

normes comptables internationales ou étrangères, l'expertise comptable, les réglementations anti-blanchiment et fraude, les enjeux de durabilité ou encore l'analyse de données ;

- Un programme lié à des rôles particuliers (suivi de carrière interne, recrutement, formateur interne, encadrement...) qui comprend également la maîtrise de langues étrangères ;
- Les professionnels intervenant notamment pour des entités d'intérêt public dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques suivent des programmes complémentaires consacrés aux particularités de ces secteurs ;
- Par ailleurs, un riche catalogue d'e-learning est accessible aux collaborateurs pour des formations à la demande en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits.

Dans le monde, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, les professionnels de l'audit d'EY ont effectué 9,1 millions d'heures de formation (contre 8,8 millions d'heures l'année précédente), soit une moyenne de 89,7 heures chacun, bien au-delà des exigences minimales. En France, les professionnels ont suivi plus de 200.000 heures de formation ce qui correspond à plus de 10 jours par personne. Si certaines de ces heures supplémentaires sont liées à des sujets techniques de comptabilité et d'audit, d'autres soutiennent le développement de compétences plus larges, telles que celles décrites dans la section suivante. Dans l'enquête sur la qualité de 2024, 84 % des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu une formation et un développement suffisants pour leur permettre de réaliser des audits de qualité ou d'autres missions de certification, soit une hausse de 5 % par rapport à 2023.

Badges EY et formation des associés

Outre la formation spécifique à l'audit, EY propose un vaste programme de contenus qui couvre des sujets liés au droit, à l'éthique et à la conformité (tels que l'indépendance, les valeurs et la sécurité de l'information) ainsi que d'autres compétences autour du bien-être, du coaching, du parrainage de collaborateurs, de l'esprit d'équipe et du développement commercial. Afin d'encourager l'acquisition de nouvelles compétences, le programme EY Badges permet aux professionnels d'acquérir des compétences très recherchées dans divers domaines tels que l'automatisation, le travail en équipe, la cybersécurité, l'intelligence artificielle ou le développement durable. Il s'agit d'un programme de formations « à la demande » qui complète un important programme de certification des compétences de base pour les auditeurs.

Dans le cadre de ce programme et en collaboration avec Hult International Business School, des parcours diplômants, en ligne, sont proposés gratuitement à nos collaborateurs : Masters in Business Administration (MBA), Masters in Business Analytics et Masters in Sustainability.

Au 30 juin 2024, près de 53 500 Badges EY avaient été attribués à des professionnels actuels de l'audit et du conseil comptable, dont 15 500 rien que pour l'analyse et la stratégie de données. En outre, plus de 31 000 Badges EY ont été décernés aux personnes qui ont quitté EY et qui bénéficient de cette expertise complémentaire dans la suite de leur carrière.

En France, les professionnels de la ligne de service Audit et conseil comptable se sont vus décernés 330 Badges EY dont 31 pour l'analyse et la stratégie de données.

Une variété de programmes de formation a également été élaborée spécifiquement pour les associés des entités membres. Ceux-ci sont disponibles pour tous les associés des entités membres d'EY et couvrent notamment des sujets tels que l'intelligence artificielle, le leadership, la relation client, les technologies dites de rupture et le développement durable. À cela s'ajoutent des programmes immersifs de haute qualité destinés à des groupes d'associés sélectionnés sur des sujets tels que le leadership et les technologies dites de rupture, ou des programmes de formation réguliers propres à l'audit, comme l'évaluation du risque et la prévention de la fraude.

En France, nous fournissons également un important effort de formation pour aider nos collaborateurs à obtenir les diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes et de l'expertise comptable. Nous les encourageons à passer les examens et leur permettons de dégager le temps nécessaire à la préparation des diplômes auprès d'organismes spécialisés reconnus, dont nous prenons en charge les coûts.

Les bases de données documentaires, les réunions périodiques d'information et les communications techniques sont développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre par les équipes de l'ensemble des règles émises par les autorités nationales de surveillance des marchés et de la profession d'auditeurs (Haute Autorité de l'Audit, Autorité des Marchés Financiers, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution...).

Une carrière personnalisée, des parcours variés

Alors que les compétences, les expériences et les formations de nos talents se diversifient les entités membres d'EY mettent en place des parcours de

carrière plus flexibles pour tous les collaborateurs d'EY.

Il est essentiel d'offrir un parcours de carrière flexible pour nos talents les plus performants de manière à les retenir et les aider dans leur développement et attirer d'autres talents au parcours diversifiés.

Les évolutions visent à se concentrer sur les compétences des collaborateurs. Les promotions et progressions sont traditionnellement discutées lors de la revue annuelle de performance. Au-delà, des « promotions agiles » peuvent être actées à mi-année, dans des situations exceptionnelles ou de rattrapage, par exemple.

Les collaborateurs ont souvent des attentes de carrière différentes, c'est pourquoi EY met à leur disposition les outils et les processus nécessaires pour gérer leur propre progression.



Programme de mobilité internationale

EY a développé un programme permettant aux associés et collaborateurs d'enrichir leur expérience professionnelle par une mobilité géographique temporaire au sein du réseau EY. 89 % des nouvelles recrues des entités membres d'EY sont motivées par le fait de rejoindre une organisation très intégrée à l'échelle mondiale.

Les entités membres d'EY offrent une variété de solutions et de programmes de mobilité. La plateforme de mobilité mondiale « Mobility4U » permet aux collaborateurs d'identifier les opportunités existantes au sein du réseau et de postuler aux échéances prévues. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences nouvelles et le partage d'expérience. Il existe également des transferts dits « stratégiques » pour les associés des entités membres et les futurs dirigeants d'EY qui visent à soutenir en particulier les régions des marchés émergents d'EY.

De plus, les entités membres d'EY offrent des possibilités de mobilité virtuelle au travers de missions qui permettent aux collaborateurs d'EY de travailler en équipes multiculturelles et d'élargir ainsi leurs réseaux personnels et professionnels.

Une analyse de l'incidence du programme de mobilité a montré que l'expérience internationale augmentait la rétention (+15 %) et avait un impact positif sur les opportunités de carrière. 95 % des personnes parties en mobilité ont signalé un impact positif sur leur carrière un an après leur affectation, 93 % des personnes assignées ont déclaré que leur expérience d'affectation internationale était exceptionnelle et 97 % recommandaient une telle mobilité chez EY.

Enfin, afin de répondre aux impératifs de qualité de nos audits et aux attentes de nos clients français présents à l'international, EY France a mis en place depuis de nombreuses années un « French Business network », réseau d'associés et collaborateurs français présents dans les principaux pays qui sont un relais pour EY en France et pour nos clients.



Gestion de la performance

EY dispose d'un dispositif de gestion de la performance « LEAD » qui accompagne nos collaborateurs dans leur carrière, les inspire dans leur développement et permet de reconnaître la valeur qu'ils apportent à EY en France. Grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) locaux et globaux, à un processus de « feedback » continu, aux recommandations des parrains/marraines et aux conversations dites de développement, LEAD aide les professionnels à s'aligner à la stratégie d'EY et à se concentrer sur l'avenir. Un tableau de bord individuel fournit un aperçu des feedbacks et commentaires à jour pour l'année concernant la performance, l'engagement ainsi que des critères liés à la qualité, à la gestion des risques et à l'excellence technique. À la fin de l'année, les collaborateurs obtiennent une évaluation globale, appelée une LEAD catégorie, sur la base des feedbacks agrégés, des progrès par rapport aux indicateurs clés de performance (KPI) ainsi que des contributions au sein d'EY via les informations données par les parrains/marraines, et les leaders. La catégorie est un des éléments de notre politique de rémunération et de reconnaissance individuelle.

Au cœur de ce dispositif ont lieu les conversations entre parrain/marraine et filleul(e). Ces conversations couvrent des sujets tels que les feedbacks ou les aspirations de carrière ; elles créent ainsi un environnement inclusif et équitable et enrichissent l'apprentissage et les nouvelles expériences professionnelles. Ces conversations permettent d'identifier les opportunités de développement additionnel et de construire les compétences de demain.

LEAD s'étend aux associés et directeurs et s'applique à toutes les entités membres d'EY. Cela renforce la poursuite de la stratégie mondiale d'EY en continuant à lier la performance à des objectifs et des valeurs plus larges. Le processus comprend la mise en place d'objectifs, feedbacks continus, un plan de développement personnel ainsi qu'une revue annuelle de la performance, éléments tous liés à la l'évaluation et à la rémunération des associés. La documentation des objectifs et de la performance des associés et directeurs est la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs d'un associé d'une entité

membre doivent refléter plusieurs priorités mondiales et locales à travers six paramètres, le plus important étant la qualité.



Engagement

Une bonne culture d'entreprise se mesure au niveau d'engagement des collaborateurs. Ces derniers ont besoin de sentir qu'EY se soucie de leurs progrès et de leur satisfaction au travail. Comprendre les ambitions, les préoccupations et les pressions auxquelles ils sont confrontés permet de leur offrir un environnement dans lequel ils peuvent s'épanouir.

Les niveaux d'engagement sont régulièrement analysés au moyen de divers canaux. L'enquête d'opinion de mars 2024 (People Pulse Survey) a montré que 75 % des professionnels de l'audit EY avaient une attitude favorable en termes d'engagement.

Être à l'écoute des points de vue et des préoccupations des collaborateurs d'EY est un élément clé pour mesurer leur engagement. La stratégie d'écoute d'EY permet aux collaborateurs de s'exprimer à chaque étape de leur expérience afin d'identifier leurs besoins et les aider à créer des expériences exceptionnelles. Il est essentiel de comprendre l'évolution des perspectives et des expériences des collaborateurs d'EY pour mettre en œuvre notre promesse d'une expérience exceptionnelle.

L'enquête d'opinion des collaborateurs (People Pulse Survey) est menée trois fois par an pour recueillir des commentaires sur les éléments clés qui stimulent l'engagement et la rétention. Chaque enquête se concentre sur différents facteurs stratégiques comme les carrières, l'apprentissage ou les compétences.

Les enquêtes sur l'expérience au sein d'une équipe d'EY sont un autre élément essentiel de la stratégie d'écoute des collaborateurs, qui vise à améliorer et à unifier l'expérience quotidienne des équipes sur une mission. Les membres de l'équipe interrogés commentent leur expérience d'une mission à travers une variété de questions, notées sur une échelle de cinq points. Ces commentaires fournissent des informations exploitables et des axes d'amélioration pour un meilleur fonctionnement de l'équipe.

La ligne de service Audit et conseil comptable met en œuvre une initiative connue sous le nom de « Global Voices » qui réunit jusqu'à 200 jeunes professionnels très performants. Son objectif est de faire participer les collaborateurs des entités membres d'EY en sollicitant leurs avis sur un large éventail de sujets d'importance stratégique, afin d'élargir les perspectives des équipes de direction d'EY. Celles-ci

sont de plus en plus engagées et motivées pour comprendre les perspectives de ce groupe de collaborateurs sur les défis critiques pour EY tels que la rétention des talents, la technologie et l'innovation ou l'impact ESG et sociétal.



Gestion du savoir et communication interne

Nous mettons à disposition de nos équipes une information à jour pour les aider à remplir leurs responsabilités professionnelles. EY réalise des investissements significatifs en matière de gestion du savoir et de réseaux de communication pour faciliter la diffusion rapide de l'information et favoriser la collaboration ainsi que le partage des meilleures pratiques.

Certains de nos moyens et outils incluent :

- EY Atlas, base documentaire mondiale dédiée aux principes comptables et normes d'audit, donne accès à toutes les règles internationales et locales ainsi qu'aux interprétations et notes d'analyses EY ;
- Des publications, produites par les équipes IFRS de la direction technique mondiale, qui informent nos professionnels et clients des dernières normes et recommandations en matière comptable et financière, telles que l'ouvrage International GAAP, qui présente les évolutions des IFRS ou des exemples de notes aux états financiers ;
- Global Accounting and Auditing News est une lettre d'information hebdomadaire diffusée mondialement. Elle couvre des problématiques relatives aux normes d'audit ainsi que les règles et procédures d'indépendance. Elle inclut l'actualité de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Federation of Accountants (IFAC) avec des commentaires, analyses, guides d'application relatifs aux développements nouveaux ;
- Les alertes et webcasts diffusés au niveau mondial ou au niveau des pays couvrent des problématiques spécifiques à chaque pays, notamment conçus pour l'amélioration continue des pratiques d'audit des entités membres d'EY ;

En France, l'actualité des normes d'audit et des principes comptables est traitée à travers les Audit Flash réalisés par les spécialistes de la direction technique.



Composition de nos équipes

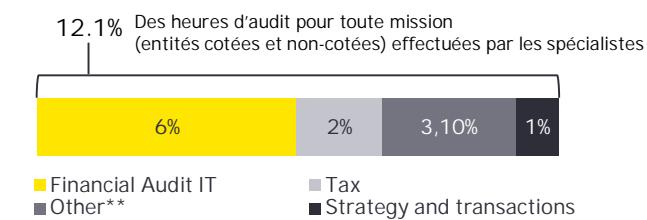
L'affectation des professionnels à une mission d'audit est effectuée sous la supervision du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable. Les

critères pris en compte pour constituer les équipes comprennent :

- La taille et la complexité de l'entité auditee ;
- Le niveau de risque ;
- La connaissance du secteur d'activité ;
- La permanence de l'équipe ;
- Le calendrier ; et
- Les opportunités d'apprentissage en mission.

Dans de nombreuses situations, nos spécialistes internes sont intégrés aux équipes d'audit pour les aider à effectuer les travaux d'audit et à obtenir les éléments probants. Ces professionnels interviennent dans les cas où une expertise complémentaire est nécessaire faisant appel à des compétences ou connaissances liées notamment à la fiscalité et au droit, aux systèmes d'information, à l'évaluation des actifs, à l'analyse actuarielle, aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou aux enquêtes et investigations.

Nombre d'heures par spécialistes*



*Données au 1er Juillet 2024 (à l'échelle mondiale)

**inclus les spécialistes en évaluation, les actuaires et les spécialistes en fraude et investigations.

Sous certaines conditions, les procédures internes appliquées par les entités d'audit d'EY en France impliquent que, chaque année, le responsable des activités d'Audit et de conseil comptable revoit avec le responsable de la direction technique l'affectation des dossiers des sociétés cotées et autres entités d'intérêt public. Cette procédure vise, entre autres, à s'assurer que les professionnels en charge de l'audit de ces sociétés disposent des compétences requises pour assumer pleinement les responsabilités liées à ces dossiers et que les exigences réglementaires de rotation sont satisfaites.



Global Delivery Services (GDS)

Global Delivery Services (GDS) est un réseau intégré de centres de prestations de services d'EY en support aux entités membres d'EY. Dans toutes les disciplines, les équipes du GDS combinent des connaissances techniques approfondies en mettant l'accent sur

l'innovation, l'automatisation et l'amélioration des processus pour créer une variété de services personnalisés et évolutifs qui bénéficient à l'organisation EY. Dans le cadre de son parcours de transformation de l'audit, EY a pour objectif de continuer de s'appuyer sur les équipes du GDS pour améliorer la qualité de l'audit.



Information et communication

La composante « Information et communication » vise à obtenir, générer, utiliser et communiquer l'information pertinente et fiable pour la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité. Les objectifs de qualité au sein de cette composante visent une communication efficace et réciproque entre :

- Les collaborateurs ;
- Les entités membres d'EY ;
- Les tiers ; et
- Les fournisseurs.

Cette communication est essentielle au bon fonctionnement du Système de gestion de la qualité et à l'exécution des missions d'audit. La politique mondiale de gestion de la qualité prévoit les règles pour les entités membres d'EY de communication interne et externe sur le Système de gestion de la qualité de l'entité membre. La culture d'EY encourage et attend de ses collaborateurs qu'ils communiquent des informations pertinentes et fiables aux entités membres afin de rendre efficace le Système de gestion de la qualité.



Surveillance et rémédiation du Système de gestion de la qualité

Le processus de surveillance et de remédiation du Système de gestion de la qualité est la pierre angulaire du dispositif visant à améliorer en continu notre Système de gestion de la qualité, y compris la qualité de l'audit. EY en France a mis en place un processus de surveillance et de remédiation du système de la gestion de la qualité avec pour objectif de :

- Fournir des informations pertinentes, fiables et opportunes sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France ;

- Fournir une base pour l'identification des faiblesses ; et
- Prendre les mesures appropriées pour remédier à toute faiblesse identifiée.

Les informations obtenues dans le cadre du processus de surveillance et de remédiation concernant la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France sont évaluées afin de tirer des conclusions sur l'efficacité de la réalisation des objectifs du Système de gestion de la qualité.

Les activités du Système de suivi de la gestion de la qualité comprennent l'évaluation des :

- Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité ;
- Inspections internes et externes des dossiers d'audit ;
- Autres activités de surveillance, par exemple, et sans que cette liste soit exhaustive :
 - Tests de conformité d'EY en France et de son personnel aux exigences éthiques liées à l'indépendance ;
 - Observations formulées par des organismes de réglementation externes concernant le Système de gestion de la qualité ;
 - Signalements par l'intermédiaire de la ligne d'assistance en matière d'éthique.

Le processus de surveillance et de remédiation est réalisé chaque année sur la base de la politique mondiale SQM de surveillance et de remédiation. Il est coordonné par des représentants de la direction technique mondiale, de la zone et de la région, sous la supervision de la direction mondiale, de la zone et de la région de la ligne de services Audit et conseil comptable.



Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité

Les contrôles clés du Système de gestion de la qualité ont été conçus et mis en œuvre pour atténuer les risques liés à la qualité. L'objectif de la réalisation de tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité consiste à déterminer si les contrôles clés :

- Ont été conçus, mis en œuvre et effectués conformément à la conception et à la documentation du responsable du contrôle ;
- Ont été réalisés en temps opportun par le responsable du contrôle identifié lors de la conception de ce contrôle ;
- Ont permis de résoudre en temps opportun toute problématique identifiée ; et
- Sont fondés sur des informations fiables : l'information utilisée dans le cadre de l'exécution du contrôle clé du Système de gestion de la qualité est complète et exacte.

Les personnes qui testent les contrôles clés du Système de gestion de la qualité sont compétentes, objectives et indépendantes des responsables et des opérateurs de ces contrôles. Ces personnes opèrent sous la direction du responsable de la direction technique d'EY en France.

En sus des contrôles en place au niveau des entités membres d'EY, des contrôles existent au sein du Système de gestion de la qualité d'EY en France qui sont conçus, mis en œuvre et réalisés au niveau de la Région, de la zone ou au niveau mondial. Par exemple, les directions mondiales et les lignes de services fournissent des politiques (par exemple, la méthodologie d'audit mondiale d'EY) et des technologies (par exemple, EY Canvas, PACE) aux entités membres d'EY. Ces fonctions globales et ces lignes de services contrôlent le développement et la maintenance de ces ressources. Ces contrôles font partie du Système de gestion de la qualité de chaque entité membre d'EY. EY en France reste responsable des mesures à mettre en place pour les intégrer dans son propre Système de gestion de la qualité ou des ajustements à y apporter.

Les tests de ces contrôles sont réalisés au niveau de la région, de la zone ou au niveau global, selon le cas.

La mise en œuvre des contrôles réalisés au niveau de la région, de la zone ou au niveau global suit les mêmes exigences et directives que celles énoncées dans la politique de surveillance et de remédiation du Système mondial de gestion de la qualité. Avant de démarrer les tests de contrôles, des informations relatives aux contrôles testés, à l'approche retenue, à l'identité des personnes en charge des tests, ainsi qu'à leur objectivité et compétence, sont fournis aux entités membres d'EY. À titre d'exemple, les tests sur les contrôles mondiaux sont réalisés par des personnes indépendantes des responsables et des opérateurs du contrôle sous la supervision du responsable du système mondial de surveillance et d'analyse de la gestion de la qualité.

Les résultats des tests de contrôle sont également communiqués aux entités membres d'EY par le biais de notes sur les résultats des activités de surveillance et d'autres informations sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement des contrôles clés mondiaux. EY en France obtient et évalue les résultats des tests fournis par la région, la zone ou le Global, selon le cas, pour tenir compte des recommandations pertinentes pour son propre Système de gestion de la qualité.



Revues qualité des missions d'audit

EY en France met en place le programme mondial « AQR » (Audit Quality Review), qui rend compte des

résultats et élabore des plans d'action adaptés. Le programme AQR mondial porte sur l'inspection des missions d'audit terminées. Il s'agit d'une activité de surveillance qui est conforme aux exigences et aux directives de la norme ISQM 1 et est complété, si nécessaire, pour se conformer aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires françaises. Il contribue également aux efforts continus d'EY en France pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer notre performance ou renforcer nos politiques et procédures.

Les examens de la qualité de l'audit comprennent l'inspection d'au moins une mission terminée pour chaque associé signataire et l'ensemble des autres associés en charge de missions. Les inspections s'effectuent sur une base cyclique entre 3 et 5 ans, ainsi que sur la base d'une sélection aléatoire. Les missions examinées chaque année sont choisies selon une approche basée sur les risques et couvrent un échantillon représentatif des missions d'audit d'EY en France de sociétés cotées et non cotées. Le programme mondial AQR permet de mesurer la conformité aux politiques et procédures internes, aux exigences d'EY GAM et aux normes professionnelles et textes réglementaires locaux applicables. Il comprend également l'examen d'un échantillon de missions, autres que l'audit, exécutées par les équipes d'audit. Le programme mesure la conformité aux normes professionnelles pertinentes et aux politiques et procédures internes qui devraient être appliquées dans l'exécution des services autres que l'audit.

Le programme mondial AQR nous éclaire également sur notre conformité aux exigences réglementaires, aux normes professionnelles, aux politiques et aux procédures.

Les professionnels participant aux revues AQR sont sélectionnés pour leurs compétences professionnelles en comptabilité et en audit, ainsi que pour leur expertise industrielle. Ils sont secondés par d'autres spécialistes, tels que des auditeurs informatiques, des fiscalistes, des spécialistes en fraude et investigations ou des spécialistes du numérique. Ils peuvent être secondés également par d'autres spécialistes (par exemple, d'un secteur ou d'un sujet technique précis) pour que l'équipe en charge de l'inspection dispose de suffisamment de connaissances et d'expériences pertinentes pour mener à bien un AQR efficace. Ils sont indépendants des missions et des équipes qu'ils examinent et sont normalement affectés à des inspections à l'extérieur de leur bureau de rattachement.

Le programme mondial AQR est complété par un programme qui couvre les inspections d'autres missions d'audit et de conseil comptable, ainsi que de services connexes, quelle que soit la ligne de services

qui exécute le travail. C'est ce qu'on appelle l'examen de la qualité de nos autres services (OAQR).

Les résultats des processus d'AQR et d'OAQR sont analysés à l'échelle mondiale et par géographie, en particulier pour des thèmes clés pour lesquels les résultats indiquent que des améliorations sont nécessaires. Les mesures visant à résoudre les problèmes soulevés lors du programme mondial AQR, des inspections réglementaires ou des examens par les pairs sont prises en charge par la ligne de services Audit et conseil comptable et son responsable de la direction technique. Ces programmes apportent un éclairage important sur notre Système de gestion de la qualité.

Le contrôle AQR réalisé en France en 2023 a couvert 51 dossiers. Nous tirons de l'exécution de ces revues des enseignements et des plans d'action qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.



Contrôle externe de la qualité de l'audit

Les entités d'audit membres d'EY en France sont soumises aux contrôles périodiques de la Haute Autorité de l'Audit (H2A), membre de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR). Les résultats de ses inspections sont repris dans l'enquête annuelle de l'IFIAR. Au cours de ces contrôles, la H2A évalue les systèmes de contrôle de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Les modalités des contrôles de la H2A et les enseignements qu'elle en tire, pour l'ensemble des cabinets, sont exposés dans son rapport annuel d'activité, disponible sur le site : www.h2a.france.org.

Depuis l'accord intervenu en 2013, entre la H2A et le PCAOB (US Public Company Accounting Oversight Board), nos entités Ernst & Young Audit et Ernst & Young et Autres, en tant que commissaires aux comptes de sociétés cotées aux États-Unis, sont soumises à un contrôle conjoint H2A/PCAOB. Cet accord, d'une durée de trois ans, est renouvelable. Le dernier accord a été signé le 7 avril 2021.

Le rapport final du PCAOB relatif à son contrôle conjoint réalisé en 2022 datant de décembre 2023 est disponible sur son site à l'adresse suivante : www.pcaobus.org.

Les informations concernant la H2A, y compris celles relatives à son accord avec le PCAOB, sont accessibles sur son site : www.h2a.france.org.

Le rapport final de la H2A sur le contrôle réalisé en 2022 nous a été adressé en octobre 2022.

Nous respectons et tirons profit de ces processus d'inspection. Nous évaluons minutieusement les constats relevés au cours des inspections afin de

déterminer les zones d'amélioration de la qualité de l'audit et du Système de gestion de la qualité. Les missions comportant des constats importants font l'objet d'une analyse des causes (voir section suivante). Avec le processus AQR, les inspections externes fournissent des informations précieuses sur la qualité des audits d'EY. Ces informations nous aident à exécuter efficacement des audits de qualité.



Analyse des constats relatifs à l'exécution des missions et plan d'actions

L'analyse approfondie des causes des constats sur les missions d'audit qui sous-tendent les résultats d'inspection positifs ou négatifs d'une mission est un élément central du Système de gestion de la qualité d'EY en France. Ces causes sont analysées en détail pour permettre de mieux comprendre les facteurs à l'origine des résultats positifs et négatifs, en nous concentrant sur les bonnes pratiques, facteurs de qualité. Ceci est un élément primordial de notre système d'amélioration continue.

En plus de la performance des causes profondes au niveau de la mission, les entités membres d'EY sont responsables de l'évaluation des constats pour savoir si les questions sont révélatrices de problèmes récurrents dans leur Système de gestion de la qualité puis de l'élaboration de plans d'action adaptés pour y remédier.



Identification et évaluation des faiblesses du Système de gestion de la qualité

Les constats fournissent des informations sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité qui indiquent qu'il peut exister une ou plusieurs faiblesses. Les constats sont agrégés à partir des activités de contrôle au niveau monde, zone ou région. EY en France évalue chaque constat ou agrégation de constats en tenant compte de l'importance relative du ou des constats afin de déterminer s'il existe une faiblesse.

Lorsque des faiblesses sont identifiées, un processus d'analyse est mis en œuvre pour déterminer la cause, évaluer la gravité et le caractère récurrent de la faiblesse et élaborer des mesures efficaces. Ces analyses sont examinées par le comité de surveillance de la SQM.

Des représentants mondiaux et régionaux des directions techniques et de la ligne de services Audit et conseil comptable se réunissent régulièrement pour examiner les résultats des activités de surveillance et l'évaluation des constats et faiblesses afin d'assurer la cohérence dans l'application du cadre d'identification et d'évaluation de ces constats,

d'évaluation des faiblesses et de l'analyse des causes, comme décrit dans la politique mondiale de surveillance et de remédiation de la gestion de la qualité.



Système de gestion de la qualité - Plans d'amélioration de la qualité

Pour toute faiblesse relevée, des plans d'amélioration de la qualité d'EY en France sont élaborés. Ils comprennent :

- La correction des effets de la faiblesse identifiée ;
- La remédiation de la faiblesse identifiée en temps opportun ;
- L'évaluation de l'efficacité des mesures correctrices.

Les plans d'amélioration de la qualité sont élaborés par le comité opérationnel de la SQM et sont examinés par le comité de surveillance de la SQM pour s'assurer de la pertinence des actions conçues.



Enquête de satisfaction des clients

En complément des revues qualité, EY a créé un programme d'évaluation de la qualité de services. La démarche d'EY pour mesurer la satisfaction de ses clients consiste à organiser, sur la base d'un questionnaire, des entretiens en face-à-face entre les principaux interlocuteurs du groupe audité et un associé expérimenté d'EY n'ayant pas participé à la mission d'audit concernée. Des questionnaires en ligne peuvent également être adressés à d'autres parties prenantes du groupe audité afin de couvrir un public plus large en France ou à l'étranger. Ce programme a pour but d'apprécier la perception de la qualité de nos équipes et de nos travaux et d'identifier, le cas échéant, des axes d'amélioration.

Ces échanges contribuent à l'amélioration de la qualité de nos missions en abordant des sujets tels que la qualité de nos équipes en France et à l'international, le déploiement de notre audit digital et de nos outils d'analyse de données, la contribution de nos experts, le fonctionnement de notre réseau ou encore celui du collège des commissaires aux comptes.



Infrastructure
en support de
notre Système
de gestion de la
qualité



Stratégie

« All in » est la stratégie mondiale d'EY. Son ambition est de façonner l'avenir avec confiance et de stimuler une croissance porteuse de sens, avec l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes. Les organisations du monde entier et les clients d'EY sont confrontés à des problèmes plus complexes et interconnectés que jamais. Avec « All in », EY aide ses parties prenantes à anticiper et à saisir ces défis et ces opportunités, afin qu'elles puissent forger le monde, et non l'inverse. La stratégie mondiale créera plus de valeur pour les parties prenantes d'EY et consolidera sa position comme leader des services professionnels. La raison d'être d'EY, de bâtir un monde économique plus juste et plus équilibré, continue d'inspirer ses employés et de les pousser à utiliser leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience pour soutenir les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent.

La ligne de services Audit et conseil comptable d'EY s'est engagée dans un programme de plusieurs années de changements ambitieux portant sur les équipes d'audit, les processus et la technologie. Dans cette transformation, les collaborateurs restent le principal actif d'EY pour assurer la qualité et renforcer la confiance. En améliorant leurs compétences et leurs expériences, tout en transformant la façon dont ils travaillent, guidés par une méthodologie intuitive et des formations sur mesure, qui placent les données et la technologie au centre de nos services, les collaborateurs d'EY sont en mesure de mieux répondre à l'objectif d'EY de servir l'intérêt public.

EY a investi 1 milliard de dollars américains dans une plateforme technologique de prochaine génération. Cette plateforme intégrée s'appuie sur les bases déjà solides de la suite technologique d'EY, favorisant la qualité de l'audit et créant plus de valeur pour les entités auditées en améliorant la confiance, la transparence et la transformation. Elle intégrera de nouvelles formes de données sectorielles et d'intelligence artificielle pour continuer d'améliorer l'expérience utilisateur de nos clients et collaborateurs, et ainsi fournir des prestations d'audits de grande qualité avec indépendance, intégrité, objectivité et esprit critique.

L'utilisation de l'IA à grande échelle et de toutes autres capacités d'intelligence contribueront à renforcer la qualité en normalisant les processus et en exploitant les données pour mieux identifier les risques et fournir des recommandations pertinentes aux équipes d'EY. Les entités membres d'EY restent tournées vers l'avenir à mesure qu'elles se transforment, notamment en réalisant des analyses

de données de plus en plus sophistiquées et en atteignant efficacement une meilleure compréhension de l'environnement de l'entité auditee. Les marchés financiers et les entités qu'audite EY valorisent ces audits de grande qualité. En appliquant des technologies de pointe, les équipes de la ligne de services Audit et conseil comptable contribuent de manière significative à l'objectif global d'EY de bâtir un monde plus juste et plus équilibré.



Le comité mondial de la qualité de l'Audit et du conseil comptable

Le Réseau mondial de la qualité de la ligne de service Audit et conseil comptable et le Groupe des directions techniques mondiale (Global Professional Practice Group - GPPG) travaillent en binôme pour soutenir la réalisation d'audits de qualité. À l'appui de ces deux fonctions, une attention supplémentaire à la qualité est portée par :

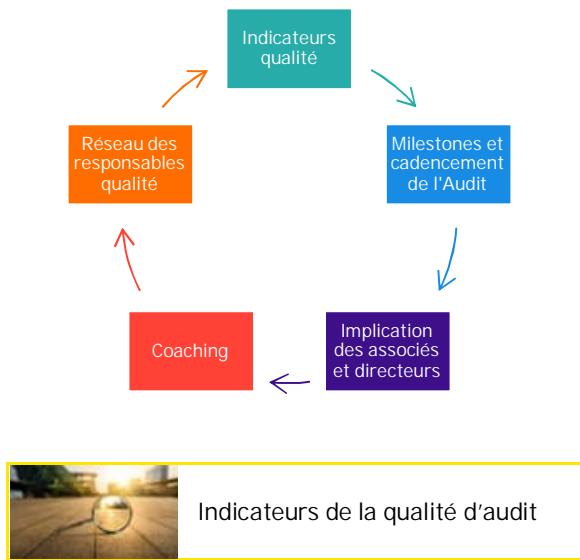
- Le réseau du Système mondial de gestion de la qualité ;
- Les responsables de la qualité dans les lignes de services hors Audit et conseil comptable.

Le réseau mondial de qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable d'EY est un groupe de leaders expérimentés du monde entier qui soutiennent les associés et les équipes de missions des entités membres dans la réalisation d'audits de haute qualité.

Ce Réseau exerce plusieurs rôles essentiels :

- Une équipe dédiée communique les changements à venir et les raisons de ces changements pour influencer positivement les comportements.
- Des leaders méthodologiques dédiés guident les équipes de mission dans l'exécution de leurs stratégies d'audit et répondent aux questions techniques.
- Des leaders de la gestion des risques supervisent les portefeuilles d'audit et restent attentifs aux risques d'exécution de l'audit ou aux risques client, pour intervenir si nécessaire.
- Des pilotes opérationnels appliquent des politiques et soutiennent le Système de gestion de la qualité par le biais d'activités telles que la surveillance du respect des jalons « Milestones », le suivi du niveau d'implication de la direction, l'évaluation des charges de travail des associés et l'élimination des différences de pratiques pour favoriser la cohérence mondiale.

Le Réseau mondial de l'assurance qualité met l'accent sur la qualité de l'audit grâce à :



Au-delà de l'analyse des résultats annuels globaux du Système de gestion de la qualité, la ligne de services Audit et conseil comptable contrôle l'exécution de la stratégie et des priorités d'EY en matière de qualité au moyen d'une combinaison de mesures ou d'indicateurs de la qualité de l'audit (AQI - Audit Quality Indicators). Bien qu'aucun indicateur individuel ou ensemble d'indicateurs ne puissent être considérés comme le seul indicateur de la qualité de l'audit, un ensemble de mesures peut être utilisé pour donner une indication de la qualité de l'audit.

Grâce à la forte intégration mondiale des outils, des pratiques et des politiques de l'organisation EY, les données spécifiques à chaque pays sont accumulées chaque mois sur une variété de sujets. Les AQI comprennent à la fois des indicateurs de détection et de prévention liés à la qualité ainsi que des indicateurs liés aux résultats des inspections, à l'avancement de l'exécution des audits, aux demandes de ressources. Chaque AQI est mesuré par rapport à des cibles géographiques et mondiales prédefinies, les écarts les plus importants nécessitant un plan d'évaluation et de remédiation. Les AQI sont également harmonisés avec le cadre de responsabilité d'EY afin de renforcer les priorités des directions de chaque pays.

Des exemples d'AQI sont :

- Les résultats des inspections internes et externes ;
- Le respect des jalons d'exécution des missions et l'implication des responsables ;
- La planification des ressources ;
- L'exhaustivité de la planification des effectifs à long terme et la planification des audits.

Le tableau de bord Global AQI aide à informer la direction à tous les échelons de l'organisation EY pour savoir si des actions particulières ont l'effet

escompté et fournit une alerte précoce lorsqu'une intervention est justifiée pour améliorer la qualité de l'audit.



Surveillance du respect des jalons
« Milestones »

Une gestion de projet efficace permet aux équipes d'audit de se concentrer sur les risques les plus importants tout au long du cycle d'audit, de mieux équilibrer la charge de travail en allouant le temps nécessaire pour mener à bien les tâches de gestion des risques et en assurant une supervision en temps réel des collaborateurs les moins expérimentés. Les jalons « Milestones » fixent des dates d'achèvement des phases importantes de l'audit. Utilisés efficacement, ils permettent d'éviter une surcharge de travail pendant la haute saison. Un audit bien rythmé et bien organisé est propice à un environnement de travail moins stressant. La fonctionnalité de suivi des jalons « Milestones » est mise en œuvre via EY Canvas. Facilités par des tableaux de bord disponibles dans EY Canvas et l'extraction de rapports d'EY Canvas, les Milestones divisent le cycle d'audit en tâches spécifiques, avec des dates et des étapes fixées pour atteindre l'achèvement en temps opportun ainsi qu'une supervision et un examen appropriés. Le respect des jalons est surveillé au moyen d'AQI, et l'intervention auprès des équipes d'audit lorsque les jalons ne sont pas atteints est un élément du Système de gestion de la qualité d'EY.



Utilisation du portail EY Canvas
Client Portal

EY Canvas permet aux équipes d'audit d'envoyer via le portail client EY Canvas Client Portal des demandes de documents utilisés pour étayer l'audit ou de travaux à effectuer par l'audit interne d'une entité, lorsque cela est permis par les lois et réglementations locales. Les clients travaillent sur les demandes, téléchargent des documents et répondent via ce portail. Les clients peuvent voir les demandes qui leur ont été attribuées ou qui ont été affectées au(x) groupe(s) dont ils sont membres (par exemple, comptabilité, paie). Ce portail client dispose également de plusieurs fonctionnalités pour les aider dans la gestion de projet.



Conception
et prestation de Coaching

Plus de 1 500 engagements par an, dans le monde, font l'objet d'une forme de coaching. Cet accompagnement s'adresse aux engagements

concernés par les sujets principalement identifiés lors des contrôles internes et externes ainsi qu'aux zones de l'audit affectées par des normes d'audit nouvelles ou révisées.

Cet accompagnement peut également consister à s'assurer que les équipes d'audit utilisent de manière adéquate les nouvelles technologies et outils et techniques automatisées. Dans l'enquête sur la qualité 2024, 80 % des personnes interrogées ont déclaré bénéficier de ce coaching de manière pragmatique et en temps opportun.

Les observations formulées dans le cadre de ces missions de coaching sont discutées avec les équipes d'audit et, pour les éléments jugés plus importants, des représentants locaux du Réseau mondial de la qualité de la ligne de service Audit et conseil comptable aident les équipes de mission à répondre aux observations avant la publication du rapport de l'auditeur.



Conception et déploiement des nouvelles technologies

En collaboration avec les développeurs des nouvelles technologies et le Groupe des directions techniques mondiales (GPPG), le Réseau mondial de la qualité de la ligne de service Audit et conseil comptable conçoit et déploie ces technologies pour aider les équipes d'audit à les utiliser selon l'usage prévu. Ces déploiements auprès des équipes sont soutenus par les représentants locaux du réseau qualité.

Ces technologies sont conçues pour être intuitives et faciles d'accès (par exemple, formations sous forme de courtes vidéos) pour faire le lien avec la méthodologie. Grâce à la relation de travail du Réseau mondial de la qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable avec l'équipe de direction de la technologie et le GPPG, l'utilisation obligatoire de certains outils et technologies est validée avant leur déploiement.



Conception et déploiement de nouvelles technologies pour répondre aux normes d'audit nouvelles ou révisées et aux améliorations méthodologiques

En collaboration avec le GPPG et d'autres parties prenantes, le Réseau mondial de la qualité de la ligne de service Audit et conseil comptable travaille au développement et au déploiement de technologies pour soutenir l'adoption de normes d'audit nouvelles ou révisées, ainsi que les améliorations apportées à la méthodologie d'audit mondiale d'EY.

Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de la norme ISA 600 (révisée) sur les

audits d'états financiers de groupe (y compris les travaux des auditeurs des filiales) et sur les modifications apportées au processus d'évaluation des risques liés aux missions d'EY. Pour ces initiatives, un apprentissage spécifique en présentiel a été élaboré et déployé, et des fonctionnalités améliorées ont été intégrées à EY Canvas pour faciliter un processus de travail assisté pour l'exécution d'une évaluation des risques de mission. Les équipes locales de méthodologie ont également accompagné les équipes sur le terrain.



Direction technique

Le Groupe des directions techniques mondiales (Global Professional Practice Group - GPPG) est un réseau mondial de professionnels spécialisés dans le domaine de l'information d'entreprise et des normes d'audit. Ces professionnels guident les équipes sur les sujets liés à la comptabilité, l'audit et l'information financière et non financière. Ils assument également divers rôles de surveillance et de gestion des risques.

Le GPPG élabore des directives en matière de comptabilité et d'audit, des politiques de formation et de surveillance de la qualité utilisées par le réseau d'EY, ainsi que les outils et les technologies utilisés par les professionnels de l'audit d'EY pour exécuter les audits de manière cohérente et efficace.

Le responsable mondial de la direction technique agit sous l'autorité du responsable mondial de la ligne de services Audit et conseil comptable. Il élabore les politiques de contrôle de la qualité de l'audit et les procédures liées. Conjointement avec les responsables de l'activité d'audit et de conseil comptable de chaque zone géographique, il supervise les responsables des directions techniques de ces zones. Cette organisation donne une plus forte assurance quant à l'objectivité des consultations et des procédures de contrôle de la qualité de l'audit.

Le GPPG supervise l'élaboration de la méthodologie d'audit mondial d'EY (EY GAM) et des politiques et technologies d'audit connexes afin qu'elles soient conformes aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires applicables. La direction technique supervise également l'élaboration des guides d'application, des programmes de formation et de surveillance, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour effectuer les audits de manière cohérente et efficace. Enfin, elle élabore des ressources spécifiques relatives à des événements particuliers comme des troubles géopolitiques ou des sujets d'instabilité financière.

Les directeurs techniques mondiaux, régionaux, et nationaux, et les professionnels qui travaillent avec

eux dans chaque entité membre, sont facilement accessibles pour consultation par les équipes d'audit.

Des ressources supplémentaires suivantes enrichissent la direction technique mondiale et ses réseaux :

- Des rapports de contrôle interne et sujets liés dans EY GAM ;
- Des problématiques comptables, d'audit et de risques pour des sujets ou des industries spécifiques ;
- Des sujets d'ordres généraux relatifs aux relations avec les personnes en charge de la gouvernance.

En outre, la direction technique a la responsabilité opérationnelle du suivi du Système de gestion de la qualité. Cela comprend la validation ou la proposition de modifications de la conclusion de l'évaluation annuelle recommandée du Système de gestion de la qualité. Ce processus de suivi est coordonné et surveillé par des représentants de la direction technique mondiale.

En France, plusieurs associés de la direction technique sont membres d'instances et organisations nationales ou internationales :

- Instances et organisations françaises :
 - La Compagnie nationale des commissaires aux comptes - CNCC/CRCC (conseil national, comité des normes professionnelles, commissions d'application des normes professionnelles, commission des études comptables, commission des études juridiques ; commission d'éthique professionnelle) ;
 - Commission paritaire CNCC/H3C (en 2023) ;
 - Comité exécutif du département EIP, comité audit EIP, comité comptable EIP, délégation internationale pour l'audit et la comptabilité - DIPAC, commissions sectorielles : Blanchiment, associations/fondations, organisations syndicales et professionnelles) ;
 - L'Autorité des normes comptables - ANC ;
 - L'Association nationale des sociétés par actions - ANSA
 - Haute Autorité de l'Audit (H2A) : commission de normalisation compétente pour élaborer des projets de norme relatifs à la déontologie, au contrôle interne de qualité et à l'exercice, par les commissaires aux comptes, des missions autres que la certification des informations en matière de durabilité ainsi qu'à la fourniture de prestations et attestations
 - Commission d'Ethique Professionnelle.
- Instances et organisations internationales :
 - L'International Auditing and Assurance Standards Board - IAASB (en 2023)
 - Le Financial Reporting Board Technical Expert Group - EFRAG ;
 - L'Audit and Assurance Policy Group de Accountancy Europe.

Ces contributions permettent à la direction technique d'être en permanence à jour des évolutions en cours et à venir.



Direction des risques

La Direction des risques coordonne l'ensemble des actions transverses à l'organisation visant à aider les associés et collaborateurs d'EY à respecter les obligations en matière de conformité aux règles locales et mondiales et aider les équipes en contact direct avec les clients.

Le responsable mondial de la direction des risques veille à l'identification et à l'atténuation des risques de conformité, ainsi que d'autres risques dans le cadre plus large de la gestion des risques de l'entreprise (ERM - Enterprise Risk Management). Les priorités d'ERM sont communiquées aux entités membres d'EY.

Le responsable mondial de la direction des risques est également chargé d'établir un cadre en matière de gestion des risques et d'en assurer la cohérence à l'échelle du réseau.

Des professionnels des entités membres d'EY sont désignés pour conduire les initiatives de gestion des risques (avec l'appui d'autres professionnels), notamment la coordination entre les différentes lignes de services sur ces questions.

Lorsque des événements présentant des risques se produisent, la direction des risques mondiale recueille auprès des entités membres d'EY leurs enseignements de la gestion de crises passées et de la continuité des activités. Ce processus de revue a posteriori a conduit à des changements importants dans la planification par EY de sa gestion des crises au niveau des entités membres et au niveau mondial. De telles revues permettent d'atteindre un degré plus élevé de proactivité, en particulier pour identifier les risques émergents avant qu'ils n'aient un impact important, et de mieux prioriser les risques par chaque entité membre. Par exemple, cela permet à l'équipe de sécurité globale d'EY et au réseau des responsables régionaux de la sécurité de travailler directement avec les équipes de gestion de crise des entités membres pour se préparer aux menaces les plus probables au moyen de formations et de préparations anticipées aux scénarios de crise.

De plus, la direction mondiale des risques continue de mettre l'accent sur la résilience et la planification de la continuité des activités d'EY. Un élément clé de cette approche est la reconnaissance du fait que de nombreuses crises ne surviennent pas inopinément ; généralement, des indicateurs s'intensifient au fur et à mesure qu'une crise se développe. Cette approche

permet aux entités membres d'EY de commencer à atténuer les risques tout en poursuivant leurs activités dès les premiers signes d'une situation à impact commercial potentiel. La création de « matrices d'escalade » spécifiques à certains événements géopolitiques à fort risque permet aux entités membres d'EY et aux équipes de la direction des risques des zones de réagir plus rapidement et plus efficacement à mesure que les événements s'intensifient. De plus, ces matrices d'escalade et la liste de contrôle subséquents des mesures de suivi vont au-delà des questions traditionnelles de sécurité des collaborateurs via l'analyse des facteurs qui pourraient compromettre la poursuite d'activité d'une entité membre.

Ces changements permettent aux entités membres d'EY de gérer plus efficacement les crises importantes grâce à une approche holistique planifiée.

En France, l'associé responsable de la gestion des risques s'appuie sur un Comité qui comprend les associés responsables de la Qualité dans les quatre lignes de services, dont l'associé en charge de la direction technique, ainsi que la direction de l'indépendance et la direction juridique. Ce comité coordonne les initiatives de portée transversale, notamment en matière d'indépendance, de gestion des conflits d'intérêt, de promotion du code de conduite mondial EY et de l'éthique.

Les fonctions Qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable sont assurées sous l'autorité de l'associé en charge de la direction technique et du directeur de la qualité avec le concours d'associés et autres experts de la direction technique ainsi qu'avec le relais d'un réseau d'associés « qualité et risques » dans les différentes unités opérationnelles. L'associé en charge de la direction technique et le directeur de la qualité sont membres du Comité exécutif de la ligne de services Audit et conseil comptable.

La Politique mondiale de protection et de confidentialité des données (exposée plus haut) définit les règles relatives au traitement des informations sensibles et restreintes, comme les données personnelles. Les entités membres d'EY ont la responsabilité permanente de communiquer les changements dans la loi ou la réglementation locale, reflétant l'environnement en constante évolution des restrictions relatives à l'utilisation des données. Cette Politique a été élaborée conformément à la loi applicable, aux cadres réglementaires (tels que le Règlement général sur la protection des données - RGPD - de l'UE) et aux normes professionnelles applicables. La politique fournit des règles claires aux entités membres d'EY et à leurs associés et collaborateurs et est conforme aux politiques et directives relatives à la sécurité de l'information, la conservation des documents, l'utilisation des médias

sociaux et d'autres sujets liés à la protection des données.



Cybersécurité

La gestion des risques de cyberattaques majeures et complexes fait partie de l'activité de toute entreprise. Bien qu'il n'existe aucun système imperméable aux menaces de cyberattaques, EY en France est attentif aux mesures prises pour sécuriser l'environnement informatique des entités membres d'EY et protéger les données des clients.

L'approche d'EY concernant la cybersécurité est proactive et inclut la mise en œuvre de technologies et procédures nécessaires pour gérer et réduire les risques. La politique de sécurité de l'information et la politique de protection des données personnelles d'EY, en cohérence avec les pratiques de nos activités et la réglementation locale, sont élaborées pour assurer la protection et la défense contre tout accès non autorisé à nos systèmes et à nos données. EY a constitué une équipe cybersécurité composée de spécialistes qui surveillent constamment les systèmes EY et répondent aux cyberattaques au niveau mondial.

Au-delà des procédures et des moyens techniques, les associés et collaborateurs sont sensibilisés, à l'aide de formations, à la sécurité des systèmes et des données lors de leur arrivée chez EY, puis annuellement. Ils doivent également confirmer tous les ans par écrit leur compréhension et leur respect des principes contenus dans le code de conduite mondial EY. Les politiques mondiales relatives respectivement à la sécurité et à l'utilisation appropriée des outils technologiques (Global Information Security policy) font partie des politiques EY qui soulignent la vigilance nécessaire à accorder aux systèmes technologiques et aux données. Les politiques et procédures d'EY en matière de cybersécurité rappellent l'importance d'alerter immédiatement.

Les associés et collaborateurs d'EY sont régulièrement sensibilisés à la responsabilité qui leur incombe en matière de respect de ces politiques et de façon générale à l'attention à porter en permanence à la sécurité de l'information.



Indépendance

La politique d'indépendance mondiale d'EY requiert qu'EY en France et ses collaborateurs se conforment aux normes d'indépendance applicables à des missions spécifiques, par exemple, le Code de déontologie de l'IESBA et, pour la France, le Code de commerce et les prescriptions du Code de déontologie des commissaires aux comptes.

Nous prenons en compte et évaluons notre indépendance dans ses différentes composantes en analysant les relations financières impliquant EY et ses professionnels, mais également en considérant :

- Les relations d'emploi ;
- Les relations d'affaires ;
- La nature des prestations que nous avons la possibilité d'assurer pour nos clients selon les différents référentiels applicables ;
- L'obligation de rotation de nos entités d'audit et des associés ;
- Le mode de détermination des honoraires ;
- Les approbations requises des comités d'audit, ou des organes de gouvernance ;
- Le mode de rémunération des associés.

Le non-respect des règles d'indépendance applicables sera pris en compte dans les décisions relatives à la promotion et à la rémunération d'un collaborateur et peut conduire à des mesures disciplinaires, telle que la rupture du contrat de travail.

EY en France a mis en œuvre les applications, les outils et les processus mondiaux pour aider nos professionnels à se conformer aux politiques d'indépendance.

Politique mondiale d'indépendance d'EY

La politique mondiale d'indépendance d'EY définit les obligations des entités membres et de l'ensemble de nos associés, collaborateurs et autres professionnels. Notre politique mondiale éprouvée est fondée sur le Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et complétée, le cas échéant, par les obligations plus strictes de certains pays ou juridictions tels que, pour la France, le Code de commerce et les prescriptions du Code de déontologie des commissaires aux comptes. Elle intègre également de nombreuses précisions et illustrations qui facilitent la compréhension et l'application des règles d'indépendance. Nos associés

et collaborateurs sont formés à cette politique, accessible en ligne en permanence.



Global Independence System (GIS)

Global Independence System (GIS) est un outil accessible sur l'intranet qui aide les associés et collaborateurs d'EY à identifier les entités pour lesquelles il est requis d'être indépendant, et les restrictions d'indépendance alors applicables. Il inclut tous les clients d'audit et leurs affiliés, qu'ils soient cotés, entités d'intérêt public ou entités privées. GIS inclut également les clients pour lesquels sont réalisés d'autres types de missions d'assurance ou d'attestations. L'outil comprend les organigrammes de nos clients, qu'ils soient soumis aux exigences d'indépendance ou non. Les données concernant les clients d'audit sont mises à jour sous la supervision des équipes d'audit. GIS permet à nos professionnels de déterminer les types de services qui peuvent être rendus, ou les autres formes d'intérêts ou relations d'affaires qui peuvent être engagés, en fonction des restrictions d'indépendance indiquées pour chaque entité.

GIS est un exemple de ressource technologique mise à disposition des entités membres d'EY pour assurer l'homogénéité du Système de gestion de la qualité.



Global Monitoring System (GMS)

Global Monitoring System (GMS) est l'outil mondial qui permet à nos associés et collaborateurs d'identifier les actions et autres formes d'intérêts financiers qu'ils sont autorisés, ou non, à détenir. Les professionnels servant des clients, à partir du niveau de manager, et les associés sont tenus de déclarer le détail de leur portefeuille de titres dans cet outil ainsi que celui de leur famille proche. Chaque professionnel peut ainsi vérifier si la détention d'un titre qu'il envisage d'acquérir est autorisée. Ceux qui nous rejoignent identifient les titres qu'ils doivent céder, et tous les associés et managers qui détiennent des titres dont la détention devient proscrite reçoivent une alerte leur demandant de les céder.

Toute détention de titres en contravention des règles applicables est enregistrée et donne lieu à un rapport d'incident dans l'outil mondial de surveillance de nos obligations réglementaires.

GMS facilite également le processus de confirmation trimestrielle et annuelle de respect des politiques d'indépendance, comme décrit ci-dessous. GMS est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Conformité avec les règles d'indépendance

EY a mis en place plusieurs processus et programmes visant à s'assurer du respect des règles d'indépendance par les entités membres d'EY et par leurs collaborateurs. Il s'agit notamment des activités, des programmes et des processus décrits dans les paragraphes suivants.



Confirmation d'indépendance

Chaque année, EY en France participe au processus de sa zone géographique afin de confirmer sa conformité à la politique d'indépendance mondiale d'EY et aux exigences du processus. EY en France est également tenue de signaler les exceptions identifiées, le cas échéant.

Au moins une fois par an, tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients, et certains autres professionnels selon leurs fonctions, sont tenus de confirmer qu'ils satisfont aux exigences des politiques d'EY relatives à l'indépendance. Pour les associés, directeurs associés et managers, cette confirmation est renouvelée chaque trimestre. De plus, tous les professionnels d'EY sont tenus de confirmer chaque année leur conformité au code de conduite mondial d'EY.



Contrôle de la conformité aux règles d'indépendance

EY procède à des contrôles de procédures internes à l'occasion de visites périodiques d'entités membres du réseau pour évaluer le respect des règles d'indépendance. Ces contrôles concernent notamment le périmètre des services autres que l'audit rendus à nos clients, la nature des relations d'affaires que nous avons éventuellement avec certains clients d'audit ainsi que les relations financières des entités membres d'EY avec des tiers.



Contrôle de l'indépendance personnelle

Chaque année, l'équipe mondiale d'EY chargée de l'indépendance établit un programme de vérification des confirmations d'indépendance personnelle (PICT). Il s'agit d'un audit de la conformité d'un collaborateur à l'obligation de déclarer ses intérêts financiers dans GMS. Dans le cadre du PICT, les personnes sélectionnées fournissent des relevés de compte et d'autres documents relatifs à leurs intérêts financiers, qui sont ensuite comparés aux informations déclarées dans GMS pour la période testée, afin de déterminer si tous les intérêts et relations ont bien été déclarés. Toute omission est analysée et des mesures appropriées sont prises lorsque cela est jugé nécessaire. Dans le cadre de ce programme, EY en France a testé 359 associés et autres professionnels pour l'exercice 2024.



Maitrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit

Nous portons une attention particulière à la définition de notre offre de services. Nous nous assurons que nos prestations, dans leurs diverses composantes, et selon les clients auxquels elles s'adressent, respectent les restrictions fixées par la loi et les normes professionnelles. L'utilisation de PACE (voir section « Acceptation et maintien de nos clients et missions » / « Mise en œuvre de la politique »), de GIS (voir ci-dessus), de l'outil de référence de l'offre de services EY (SORT) (voir ci-dessous), les formations dispensées à cet effet, les procédures requises lors de la réalisation des audits, les programmes de contrôles périodiques (Global Compliance Engagement Testing) et les processus d'inspection interne participent également à la maîtrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit. Enfin, il existe également un processus d'analyse et d'approbation par des professionnels de l'indépendance de certains services autres que d'audit.



Programmes de formation mondiaux

EY développe et déploie un ensemble de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients et certains autres collaborateurs selon leurs fonctions ont l'obligation de suivre le module de formation annuel qui aide à maintenir l'indépendance d'EY vis-à-vis des entités auditées.

L'objectif est d'aider nos collaborateurs et les entités membres à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre de rester exempts de tout intérêt qui pourrait être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité requise pour participer à une mission d'audit.

Renouvelé chaque année, le programme mondial de formation couvre nos obligations d'indépendance avec une attention particulière sur les changements intervenus, les thèmes récurrents et les aspects les plus sensibles ou complexes.

La réalisation en temps voulu de cette formation fait l'objet d'un suivi permettant de nous assurer de la participation de chacun.

En dehors de cette formation annuelle, diverses autres formations concernant l'indépendance sont assurées, notamment aux nouveaux entrants et à chaque étape significative de la carrière ou de prise de fonction particulière, ou encore en cas de modification significative des règles. EY en France complète ce programme avec les éléments propres à la réglementation française.

La formation annuelle sur l'indépendance est une ressource mise à disposition par une équipe globale pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.

Base mondiale d'offres de services (SORT)

La base de référence mondiale sur les offres de services (SORT) liste l'ensemble des services approuvés par EY. Nous évaluons cette offre de services en continu pour déterminer s'ils sont autorisés par les normes professionnelles, les lois et les règlements, et pour nous assurer que nous avons les bonnes méthodologies, procédures et processus en place à mesure que de nouvelles offres de services sont développées. Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance.

SORT fournit également aux collaborateurs d'EY des informations sur les offres de services d'EY. Elle indique les services qui peuvent être fournis aux clients que nous auditons et ceux qui ne font pas l'objet d'un audit. Elle apporte enfin des précisions sur des sujets d'indépendance et d'autres points liés à la gestion des risques.

SORT est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Relations d'affaires

Nous facilitons le respect des exigences relatives à l'indépendance en matière de relations d'affaires au moyen d'un outil dédié, BRIDGE (Business Relationships Independence Data Gathering and Evaluation). Les associés et collaborateurs EY doivent l'utiliser pour l'identification et l'évaluation du risque pour toute demande d'approbation préalable des relations d'affaires envisagées avec une entité dont les comptes sont audités par une entité membre d'EY.

BRIDGE est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EY pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Comités d'audit et contrôle de l'indépendance des auditeurs

Nous reconnaissons l'importance de la surveillance de l'indépendance des auditeurs et du rôle assumé par les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires. Les comités d'audit ont un rôle essentiel de veille vis-à-vis de l'indépendance des auditeurs et de la prévention des conflits d'intérêt.

EY est attentif à une communication transparente et régulière avec les comités d'audit ou les autres organes de gouvernance. Le respect des obligations d'information du comité d'audit ou des organes de gouvernance et de l'approbation préalable des prestations autres que l'audit, quand elle est requise, est facilité par l'obtention des informations issues des systèmes et processus internes d'EY.



Chiffre d'affaires Rémunération des associés



Chiffre d'affaires

Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités d'EY en France pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients ainsi que les prestations facturées à d'autres entités membres d'EY.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)					
Activités	2024	%	2023	%	
Audit des comptes et autres missions (*)	438	29 %	407	27,75 %	
Fiscalité & Droit	239	16 %	244	16,63 %	
Conseil comptable, conseil en organisation et transactions	822	55 %	816	55,62 %	
Total	1 499	100 %	1 467	100 %	

* Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France

Les informations détaillées requises par l'article D.821-197 du Code de commerce dans le cadre du rapport de transparence des sociétés de commissariat aux comptes se trouvent en annexe.



La qualité est au cœur de la stratégie d'EY et constitue un élément clé des systèmes de suivi de la performance. Les associés d'EY sont évalués et rémunérés en fonction de critères qui comprennent des indicateurs spécifiques de qualité et de gestion des risques. Les manquements à nos règles internes relatives à la qualité entraînent des actions correctives, lesquelles peuvent aussi bien inclure un impact sur l'évaluation de la performance, un impact sur la rémunération, une formation complémentaire, une supervision supplémentaire ou une réaffectation. Les cas les plus sérieux peuvent entraîner le départ de l'associé.

La section « Gouvernance et Leadership » / « Cadre des responsabilités » de ce rapport permet de mieux comprendre comment sont définies les mesures d'harmonisation entre l'évaluation de la performance et les critères « qualité » d'un associé.

Conformément aux exigences de la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, les politiques d'EY interdisent d'évaluer et de rémunérer les associés signataires et les autres associés qui participent à des missions d'audit sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les missions autres que l'audit pour les clients concernés. Cette règle, conforme à la réglementation européenne de l'audit, renforce l'obligation professionnelle de nos associés de conserver leur indépendance et leur objectivité.

Les indicateurs de performance spécifiquement liés à la qualité et au risque prennent en considération :

- L'excellence technique ;
- Le respect des valeurs d'EY dans les comportements et les attitudes ;
- La démonstration d'un savoir et l'exercice d'un véritable leadership en matière de qualité et de gestion des risques ;
- Le respect des politiques et procédures ;
- Le respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;

L'approche d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances. Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de service client, d'engagement auprès des collaborateurs, ainsi que sur la base d'indicateurs financiers et commerciaux.

Nous utilisons un système dans lequel
la qualité est un élément clé de
l'évaluation annuelle d'un associé.

En fonction des différentes valeurs reconnues par le marché pour des compétences et des postes différents, et dans le but d'attirer et de fidéliser des profils ayant un haut potentiel, nous établissons la rémunération de nos associés en tenant également compte des facteurs suivants :

- L'expérience professionnelle ;
- Le rôle et la responsabilité ;
- Le potentiel à long terme.



Annexes

Annexe 1 Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

Annexe 2 Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Annexe 3 Structures juridiques

Annexe 4 Informations financières

Annexe 5 Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

Annexe 6 Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014



Annexe 1

Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement pour lesquelles les entités juridiques EY en France ont effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé :

Ernst & Young Audit					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Aelis Farma	X				
Aéroports de Paris	X				
Al Khaliji France		X			
Altareit	X				
Arkema	X				
Ateme	X				
Attijariwafa Bank Europe		X			
AXA	X		X		
AXA Assurances I.A.R.D Mutuelle			X		
AXA Assurances Vie Mutuelle			X		
Axa Banque		X			
AXA Banque Financement		X			
AXA France Iard			X		
AXA France Vie			X		
AXA Home Loan SFH	X				
AXA Retraite Entreprise			X		
Bank Audi France		X			

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Banque Banorient France		X			
Banque Centrale de Compensation		X			
Banque Chalus		X			
Banque Nomura France		X			
Banque Richelieu France		X			
Bouygues	X				
BTP-Prévoyance			X		
Bureau Veritas	X				
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France		X			
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier	X				
Chargeurs	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Claranova	X				
Colisée RE			X		
Compagnie Financière Holding Mixte Milleis					X
Compagnie Générale de Location d'Equipements		X			
Danone	X				
Deezer	X				
Derichebourg	X				
Disponis				X	
Edenred	X				
Elior Group	X				
Euroapi	X				
Eutelsat S.A.	X				
Forvia (ex Faurecia)	X				
Franfinance				X	
Gaztransport & Technigaz	X				
Genefim		X			
Groupe SFPI	X				
High Co	X				
Hyundai Capital France				X	
Itesoft	X				
Kaufman & Broad S.A.	X				
Klépierre	X				
L'Oréal	X				
Mersen	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Milleis Banque		X			
National Australia Bank Europe S.A.		X			
Neuflize Vie			X		
Oradea Vie			X		
Portman Insurance SE			X		
Prioris				X	
Ramsay Générale de Santé	X				
Saint Jean Groupe	X				
Scania Finance France				X	
SGAPS BTP			X		
SGB Finance		X			
Siemens Financial Services				X	
SNCF Réseau	X				
Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS)	X				
Société Bic	X				
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD			X		
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE			X		
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes	X				
Société Générale Factoring		X			
Société nationale SNCF	X				
Sodexo	X				
Sofax Banque		X			
Sogecap			X		
Sogelease France				X	

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Établissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Sogessur			X		
Soitec	X				
Stellantis Financial Services Europe (ex Banque PSA Finance)		X			
Suez	X				
TDF Infrastructure	X				
Télévision Française 1	X				
Thales	X				
TotalEnergies Capital	X				
TotalEnergies Capital International	X				
TotalEnergies SE	X				
Trigano	X				
Wendel	X				

Ernst & Young et Autres					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Abéo	X				
Accor	X				
Adocia	X				
Albingia			X		
ALD	X				X
Altamir	X				
Altarea	X				
Arab Banking Corporation S.A.		X			
AXA Bank Europe SCF	X	X			

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Banque CIC Ouest		X			
Banque CIC Sud Ouest		X			
Banque Transatlantique S.A.		X			
BforBank		X			
bioMérieux	X				
Boursorama		X			
Boursorama Master Home Loans France	X				
Burelle S.A.	X				
C.R.H. - Caisse de Refinancement de l'Habitat	X	X			
CA Consumer Finance		X			
CA Indosuez		X			
CACEIS					X
CACEIS Bank		X			
Caisse Centrale du Crédit Mutuel		X			
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et de Mayotte (ex Caisse régionale de CA Mutuel de la Réunion)		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée		X			
CFI-Compagnie Foncière Internationale	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Clariane (ex Korian)	X				
Compagnie Financière de Bourbon				X	
Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises	X				
Compagnie Plastic Omnium SE	X				
Corum Life			X		
Covivio	X				
Covivio Hotels	X				
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	X	X			
Crédit Agricole Home Loan SFH	X	X			
Crédit Agricole Public Sector SCF	X	X			
Crédit Agricole S.A.	X	X			
Crédit Industriel et Commercial - CIC	X	X			
Crédit Mutuel Caution Habitat				X	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	X	X			
Crédit Mutuel Leasing		X			
Crédit Mutuel Real Estate Lease		X			
ENGIE	X				
Ester Finance Technologies		X			
Europe Arab Bank S.A.		X			
Eutelsat Communications	X				
Factofrance		X			
FCT Autonoria DE 2023	X				
G.I.E. PSA Trésorerie	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Genebanque		X			
Genfit	X				
Jacquet Metals	X				
JCDecaux SE	X				
L.D.C.	X				
Lacroix Group	X				
LISI	X				
Maat Pharma	X				
Memscap	X				
Mercialys	X				
Métropole Télévision	X				
Nanobiotix	X				
National Bank of Kuwait France S.A.		X			
Orapi	X				
OSE Immunotherapeutics	X				
Parrot	X				
Pierre et Vacances	X				
Pride Compartiment 2014-1	X				
Pride Compartiment 2016-2	X				
Prodigéo Assurances			X		
Publicis Groupe S.A.	X				
Publicis Ré			X		
Purple Master Credit Cards	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Quadient S.A.	X				
Red & Black Home Loans France 2	X				
Safran	X				
Sanofi	X				
SG Option Europe	X				
Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française		X			
Société de la Tour Eiffel	X				
Société Européenne de Développement du Financement				X	
Société Générale	X	X			
Société Générale SCF	X	X			
Société Générale SFH	X	X			
Sofiproteol				X	
Sogefinancement				X	
SPIE SA	X				
SQLI	X				
Star Lease				X	
Teract	X				
Teréga	X				
Teréga	X				
Tikehau Capital	X				
Union de Banques Arabes et Françaises - U.B.A.F.		X			
Valeo	X				
Veolia Environnement	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Viridien (ex CGG)	X				
Vivendi SE	X				
Waga Energy	X				
Yamaha Motor Finance France				X	

Auditex					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Solocal Group	X				



Annexe 2

Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de commerce, que :

- Nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité tel que décrit dans la section « Système de gestion de la qualité » ci-avant établi pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport de transparence, est appliqué à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Il est également appliqué à nos structures d'exercice, ainsi qu'à nos prestations de services et à celles des entités membres d'EY. Cette application fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport vise à permettre le respect par les professionnels concernés des dispositions de l'article L. 821-24 du Code de commerce. Les situations qui ne seraient pas conformes font l'objet d'un suivi de notre part pour y remédier.

Jean-Roch Varon
Président
Ernst & Young Audit
Ernst & Young et Autres

Jean-Baptiste Schoutteten
Président
Auditex



Annexe 3

Structures juridiques

Les entités juridiques de l'activité d'audit d'EY en France sont détenues directement ou indirectement par des associés personnes physiques :

Nom des entités	Détenzione du capital en %					Droits de vote en %		
	EC	Non EC	CAC	Non CAC	EC	Non EC	CAC	Non CAC
Ernst & Young Audit (*)	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001
Ernst & Young et Autres (*)	NA	NA	99,984	0,016	NA	NA	99,984	0,016
Auditex (*)	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001	99,999	0,001
EY & Associés (*) (**)	99,9997	0,0003	99,9996	0,0004	99,9997	0,0003	99,9996	0,0004

(*) Ces entités sont des SAS à capital variable.

(**) EY & Associés est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui ne détient pas de mandats de commissariat aux comptes.

EC : experts-comptables, CAC : commissaires aux comptes



Annexe 4

Informations financières

Selon les dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de commerce, les honoraires annuels, incluant ceux des clients d'audit et non-audit, des sociétés de commissariat aux comptes, objets du présent rapport, se répartissent ainsi :

Détail des honoraires (en millions d'euros)	EY et Autres	EY Audit	Auditex	Total	%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP	111	94	0	205	47%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	80	138	0	217	50%
Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP)	5	8	0	13	3%
Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal	0	2	0	2	0%
Total honoraires des sociétés de commissariat aux comptes EY en France	196	242	0	438	100%

Les autres sociétés opérationnelles pour les activités réglementées du chiffre en France, les sociétés EY Expertises & Transactions, Picarle et Associés (dissoute au 30 novembre 2023) et EY & Associés n'ont pas eu de mandat EIP pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.



Annexe 5

Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Member State	Statutory auditor or audit firm
Austria	Ernst & Young Wirtschaftsprüfungsgesellschaft m.b.H.
Belgium	EY Assurance Services SRL
	EY Bedrijfsrevisoren SRL
	EY Europe SRL
Bulgaria	Ernst & Young Audit OOD
Croatia	Ernst & Young d.o.o.
Cyprus	Ernst & Young Cyprus Limited
	Ernst & Young CEA (South) Services Ltd
	Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Czech Republic	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Denmark	EY Godkendt Revisionspartnerselskab
	EY Grønland Godkendt Revisionsanpartsselskab
Estonia	Ernst & Young Baltic AS
	Baltic Network OU
Finland	Ernst & Young Oy
France	Auditex
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	EY & Associés
	EY France (anciennement dénommée EY Audit & Conseil)
Germany	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young Heilbronner Treuhand-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	TS GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Deutschland GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
	EY Verwaltungs-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY-Parthenon GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	TS Beteiligungs-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Member State	Statutory auditor or audit firm
Greece	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A.
Hungary	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségi Társaság
Ireland	Ernst & Young Chartered Accountants
Italy	EY S.p.A.
Latvia	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Stuttgart, Germany
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lithuania	Ernst & Young Baltic UAB
Luxembourg	Ernst & Young Luxembourg
	EYL Luxembourg
	Ernst & Young
Malta	Ernst & Young Malta Limited
Netherlands	Ernst & Young Accountants LLP
	EY Accountants B.V
Norway	Ernst & Young AS
Poland	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością spółka komandytowa
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados—SROC, S.A.
Romania	Ernst & Young Assurance Services SRL
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovakia	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenia	Ernst & Young d.o.o.
Spain	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young S.L.
Sweden	Ernst & Young AB

Le total des honoraires de ces entités d'audit membres d'EY provenant du contrôle légal des états financiers consolidés et annuels s'élève à environ 2,8 milliards d'euros.



Annexe 6

Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014

Règlement (UE) No 537/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 - Article 13		Rapport de transparence
a)	Une description de la structure juridique et de la structure du capital du cabinet d'audit ;	Pages 9, 66
	Lorsque le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit est membre d'un réseau :	
i)	Une description de ce réseau et de son organisation juridique et structurelle ;	Pages 10-12
ii)	Le nom de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit qui est membre du réseau ;	Pages 9
b)	iii) Les pays dans lesquels chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou le cabinet d'audit qui est membre du réseau a le statut de contrôleur légal des comptes, ou les pays dans lesquels se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal ;	Page 9
	iv) Le chiffre d'affaires total réalisé par les contrôleurs légaux des comptes intervenant à titre individuel et les cabinets d'audit qui sont membres du réseau provenant du contrôle légal d'états financiers annuels et consolidés ;	Page 51
c)	Une description de la structure de gouvernance du cabinet d'audit ;	Page 9
d)	Une description du système interne de contrôle qualité du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit et une déclaration de l'organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement ;	Pages 13-49, 65
e)	La date du dernier examen d'assurance qualité visé à l'article 26 ;	Page 38
f)	La liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent ;	Pages 55-64
g)	Une déclaration concernant les pratiques du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière d'indépendance et confirmant qu'une vérification interne du respect de cette indépendance a été effectuée ;	Page 65
h)	Une déclaration concernant la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de formation continue des contrôleurs légaux des comptes visée à l'article 13 de la directive 2006/43/CE ;	Page 65
i)	Des informations sur la base de rémunération des associés au sein des cabinets d'audit ;	Page 52
j)	Une description de la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de rotation des associés d'audit principaux, conformément à l'article 17, paragraphe 7 ;	Pages 22
	Si ces informations ne sont pas communiquées dans ses états financiers au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2013/34/UE, des informations sur le chiffre d'affaires total du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit, ventilé selon les catégories suivantes :	
i)	Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ;	
k)	ii) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités ;	Page 67
	iii) Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit ; et	
	iv) Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités.	

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EYG ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2024 Ernst & Young Audit.
Tous droits réservés.

Design Center - 2409DC254
SCORE : 2024-054

Photos credit: GettyImages

Document imprimé sur du papier à forte teneur en matières recyclées, conformément à l'engagement d'EY de limiter son empreinte environnementale.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr